



Conclusions des travaux du  
30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'ISP  
30 octobre-3 novembre 2017  
Genève, Suisse

## Résolutions adoptées par le Congrès

Volume 3



# RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

Veillez noter que les conclusions des travaux du Congrès 2017 sont répartis en trois volumes : le Volume 1 présente la Résolution N° 1 – Programme d'action ; le Volume 2 contient la Résolution N° 2 – Statuts de l'ISP ; et le Volume 3 regroupe les Résolutions adoptées par le Congrès.

« Personne ne naît haïssant une autre personne à cause de la couleur de sa peau, ou de son passé, ou de sa religion. Les gens doivent apprendre à haïr, et s'ils peuvent apprendre à haïr, on peut leur enseigner aussi à aimer, car l'amour naît plus naturellement dans le cœur de l'homme que son contraire. »

- NELSON MANDELA, *Un long chemin vers la liberté*

**Internationale des Services Publics  
2017**



Public Services International  
Internationale des Services Publics  
Internacional de Servicios Públicos  
Internationale der Öffentlichen Dienste  
Internationell Facklig Organisation för Offentliga Tjänster  
國際公務勞連

## Congrès mondial 2017 de l'ISP

### VOLUME 3 : RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

*Note : Toutes les résolutions qui n'ont pas été adoptées par le Congrès figurent dans les Annexes à la fin de ce document.*

#### Table des matières

RÉSOLUTION N°4 – UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DÉSÉQUILIBRÉE.....	5
RÉSOLUTION N°6 – PLUS DE SYNDICALISTES POUR UN MONDE MEILLEUR.....	5
RÉSOLUTION N°9 – ÉGALITÉ POUR LES PERSONNES PENDANT LEURS MENSTRUATIONS : MESURES POUR RENDRE L'ÉDUCATION, LA VIE PROFESSIONNELLE ET SOCIALE ACCESSIBLES À TOUTES .....	6
RÉSOLUTION N°10 – EXPRESSION DE NOTRE SOLIDARITÉ ENVERS LES MIGRANTS ET LE RÉSEAU SANCTUAIRE .....	7
RÉSOLUTION N°11 – PROMOTION DES POLITIQUES SYNDICALES EN FAVEUR DES PERSONNES LESBIENNES, HOMOSEXUELLES, BISEXUELLES, TRANSGENRES, EN QUESTIONNEMENT OU INTERSEXUÉES (LGBTQ) DANS D'AUTRES FÉDÉRATIONS MONDIALES .....	8
RÉSOLUTION COMPOSITE N°13 : SOUTIEN AUX FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX/ALES (intégrant les résolutions N°s 13, 14 et 15 précédentes) .....	8
RÉSOLUTION N°16 – TRAVAIL PRÉCAIRE .....	11
RÉSOLUTION COMPOSITE N°17 – FORTE DEMANDE EN FAVEUR DES DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL POUR LES FONCTIONNAIRES JAPONAIS ET LES POMPIERS CORÉENS (intégrant les résolutions N°s 17 et 19 précédentes) .....	11
RÉSOLUTION N°20 – MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTION ET D'UNE NÉGOCIATION COLLECTIVE AU SEIN DE PLN INDONESIA .....	12
RÉSOLUTION N°21 – RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION DES FONCTIONNAIRES INDÉPENDANTS DU CAMBODGE (CAMBODIA INDEPENDENT CIVIL SERVANTS UNION, CICA) .....	12
RÉSOLUTION N°22 – APPUI AUX TRAVAILLEURS/EUSES SOUFFRANT DE BLESSURES PSYCHOLOGIQUES.....	13
RÉSOLUTION N°23 – SALAIRE DE SUBSISTANCE .....	13
RÉSOLUTION N°25 – VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX.....	14
RÉSOLUTION N°26 – TRAVAIL DÉCENT .....	14
RÉSOLUTION N°27 – SOLIDARITÉ .....	15
RÉSOLUTION N°28 – CONTRE LE HARCÈLEMENT DES DIRIGEANT(E)S SYNDICAUX/ALES DU SYSTÈME JUDICIAIRE BRÉSILIEN .....	16
RÉSOLUTION N°29 – NON-RESPECT DE LA DISPOSITION CONSTITUTIONNELLE PRÉVOYANT UNE RÉVISION ANNUELLE DES SALAIRES POUR LES TRAVAILLEURS/EUSES DU SECTEUR JUDICIAIRE AU BRÉSIL.....	16
RÉSOLUTION N°30 – ACTION GLOBALE CONCERNANT LA SÉCURITÉ SOCIALE .....	16

RÉSOLUTION N°31 – ENGAGEMENT DÉCISIF VIS-À-VIS DE LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BAD), LA BANQUE ASIATIQUE D'INVESTISSEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES (AIIB) ET AUTRES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES DANS LA RÉGION AP ....	17
RÉSOLUTION N°32 – PARADIS FISCAUX.....	17
RÉSOLUTION N°33 – DÉVELOPPER LE COMMERCE INTERNATIONAL POUR TOU(TE)S ET EN FINIR AVEC L'INCRIMINATION DES TRAVAILLEURS/EUSES MIGRANT(E)S.....	18
RÉSOLUTION N°35 – TRANSITION PROFESSIONNELLE .....	19
RÉSOLUTION N°36 – FONDS SPÉCULATIFS ET SOCIÉTÉS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT .....	20
RÉSOLUTION COMPOSITE N°37 – CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ RÉSILIENTE FACE AUX CATASTROPHES GRÂCE AU RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE (intégrant les résolutions N°37 & 38 précédentes) .....	21
RÉSOLUTION N°41 – SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ.....	21
RÉSOLUTION N°42 – VIABILITÉ FINANCIÈRE DES ADMINISTRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES (MUNICIPALITÉS) .....	22
RÉSOLUTION N°43 – ÉNERGIE .....	23
RÉSOLUTION N°44 – PROTECTION DES SYSTÈMES PUBLICS D'ÉFP ET DES APPRENTI(E)S DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ EN AUSTRALIE.....	24
RÉSOLUTION N°45 – CRÉATION D'UN RÉSEAU SYNDICAL DES SERVICES PUBLICS EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE.....	24
RÉSOLUTION N°46 – RÉGION MENA.....	25
RÉSOLUTION N°47 – RÉVOLUTION DES BOUGIES EN CORÉE.....	27
RÉSOLUTION N°50 – POUR UN ÉTAT PALESTINIEN INDÉPENDANT QUI FOURNIT DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ À SES CITOYEN(NE)S.....	28
RÉSOLUTION N°52 – LOI ANTITERRORISTE CANADIENNE, CANADA 2015.....	29
RÉSOLUTION N°53 – APPEL POUR LE PROCESSUS DE PAIX EN COLOMBIE.....	29
RÉSOLUTION N°55 – COTISATIONS.....	30
RÉSOLUTION D'URGENCE N°1 – DISPOSITIONS TRANSITOIRES .....	31
RÉSOLUTION D'URGENCE N°2 – L'ISP SE LEVE ET FAIT ENTENDRE SA VOIX : LA DIPLOMATIE, PAS LA GUERRE.....	31
RÉSOLUTION D'URGENCE N°3 – JUSTICE POUR SANTIAGO MALDONADO ET SA FAMILLE .....	32
RÉSOLUTION URGENTE N°4 – MONSIEUR LAMI OZGEN (TURQUIE).....	33
RÉSOLUTION D'URGENCE N°5 – CONDAMNATION DU PRÉSIDENT TEMER .....	33
RÉSOLUTION URGENTE N°6 – LES DROITS SYNDICAUX EN ÉGYPTÉ.....	33
RÉSOLUTION D'URGENCE N°7 – NON-PAIEMENT DES SALAIRES DES TRAVAILLEURS/EUSES DU SECTEUR PUBLIC AU NIGERIA.....	34
ANNEXES .....	35
PROJET DE RÉSOLUTION RENVOYÉ AU CONSEIL EXÉCUTIF DE 2018 .....	35
PROJETS DE RÉSOLUTIONS RETIRÉS AFIN D'ÊTRE INTÉGRÉS AU PROGRAMME D'ACTION .....	35
PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET AMENDEMENTS RETIRÉS PAR LES SYNDICATS LES AYANT SOUMIS .....	35

---

## RÉSOLUTION N°4 – UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DÉSÉQUILIBRÉE

### Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017

**DÉPLORE** qu'en l'espace de peu de temps, le président des Etats-Unis Donald Trump ait suscité une confusion et de l'instabilité dans l'ordre mondial en laissant radicalement de côté le respect de l'État de droit, établi de longue date, l'adhésion au cadre progressif des normes relatives aux droits humains – ce qui constitue un abandon de la diplomatie et de la solidarité entre les nations démocratiques ;

**COMPREND** que nous sommes entrés dans une ère économique, sociale et géopolitique composée de réalités nouvelles : à travers le référendum sur le Brexit en 2016, de même que les élections présidentielles américaines, les voix se sont élevées contre le *statu quo* et l'ordre établi dans un contexte politique en pleins bouleversements, alimenté par les classes moyennes et ouvrières qui se sont senties, à juste titre, exclues des effets positifs du redressement économique ;

**COMPREND** que la montée des inégalités et la désindustrialisation ont eu des conséquences négatives sur les sociétés et que la colère et la frustration entraînent alors des transformations politiques considérables, comme en France, en Allemagne, en Hongrie, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud, aux Philippines, en Turquie, en Italie et aux États-Unis, entre autres, où la population se tourne vers les partis d'extrême droite ;

**REMARQUE** que « America First » et autres discours analogues tels que « Ons Nederland », « Brasil, ame-o ou deixe-o! », « Asyl braucht Grenzen! », « On est chez nous ! », expriment de façon débridée le nationalisme qui se propage à travers le monde et reflètent un intérêt national étroit d'esprit visant à isoler l'économie d'un pays et à écraser ses adversaires – des mouvements qui anéantissent la gouvernance démocratique ; et

**CONDAMNE** les responsables politiques autoritaires considérant les médias comme l'ennemi et menaçant ainsi la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté syndicale ;

**DÉCIDE** que l'Internationale des Services Publics (ISP) et ses affiliés résisteront à la dislocation de nos valeurs traditionnelles progressives en contrecarrant les discours dangereux, autoritaires et nationalistes que l'extrême droite promeut à travers le monde ;

**DEMANDE** à l'ISP de fournir des ressources et une assistance techniques aux organisations membres afin de les aider à combattre les forces qui souhaitent réduire à néant le syndicalisme dans le secteur public ; et

**DÉCIDE** que l'ISP montrera la voie à suivre au sein du Conseil des syndicats mondiaux et formera un partenariat avec les organisations de la société civile afin de créer un mouvement de résistance qui protège nos droits et nos libertés pour défendre la démocratie.

---

## RÉSOLUTION N°6 – PLUS DE SYNDICALISTES POUR UN MONDE MEILLEUR

### Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017

**NOTE QUE** à l'heure actuelle, la communauté internationale doit relever les gigantesques défis du XXI<sup>e</sup> siècle. La population mondiale ne cesse de croître, la mondialisation et la numérisation offrent une mobilité plus importante et les données démographiques évoluent rapidement. Le développement des informations et des connaissances nous offre de plus en plus de réponses, les maladies disparaissent, de nouvelles solutions sont appliquées et les personnes sont beaucoup plus mobiles que par le passé.

Ces changements posent des difficultés au regard du lieu de travail. L'histoire a montré que dans les pays affichant une démocratie et des programmes solides favorisant le bien-être des citoyen(ne)s, il y a toujours eu des syndicats défendant des conditions de travail décentes. Le mouvement syndical constitue la pierre angulaire du développement des Etats-nations et de leurs démocraties. Il a en outre été le précurseur du développement de l'Etat providence.

Cependant, en 2017, on recense de moins en moins de syndicats à travers le monde, malgré un taux de chômage élevé et des différences économiques et sociales importantes entre ceux qui ont un

travail et ceux qui n'en ont pas. De plus, on observe encore, dans les secteurs public et privé, un écart salarial important entre les hommes et les femmes, ainsi que des différences nettes sur les lieux de travail.

A l'heure où le chômage est en hausse et où les disparités entre les personnes et les nations se creusent, l'ISP doit mettre l'accent sur le renforcement de l'organisation syndicale. Dans de nombreux pays, le secteur public doit relever les défis imposés par des forces puissantes qui cherchent à affaiblir son pouvoir légitime en libéralisant l'économie et en modifiant les législations existantes, et qui veulent miner la politique sociale publique en valorisant les réductions, la privatisation et la concurrence.

Sur le long terme, cela compromet à la fois la démocratie et le bien-être, et l'ISP, en tant que mouvement syndical mondial défendant les employé(e)s du secteur public, s'engage à servir de contre-pouvoir en cas d'apparition de ces tendances sociales. Une syndicalisation accrue, et ainsi des syndicats plus forts, peuvent aider à mieux résister aux tendances visant à accentuer les inégalités.

En foi de quoi, le Congrès de l'ISP, ainsi que le mouvement syndical international,

**METTRONT TOUT EN ŒUVRE** pour assurer un emploi décent à l'échelle mondiale, nécessaire à l'éradication des inégalités, à l'accroissement du bien-être et à la garantie de la liberté pour tou(te)s ;

**APPELLENT** également les employeurs et les autorités de tous les pays à s'impliquer et à prendre des responsabilités collectives pour promettre à tou(te)s un travail décent, nécessaire à l'amélioration du développement démocratique face aux nombreux défis et aux opportunités à venir ;

**ENCOURAGENT** également ses affiliés à faire pression pour que les syndicats soient plus visibles dans l'agenda démocratique et, d'un point de vue du bien-être, à travailler à la création d'un monde plus sûr et prévisible pour les travailleurs/euses et les générations futures ; et

**APPELLENT** les affiliés de l'ISP à mettre en place, à maintenir et à superviser des comités d'organisation tout au long de leurs activités d'organisation, dans le but de fixer des objectifs pour augmenter le taux de syndicalisation et étendre les droits syndicaux ainsi que la représentation à un plus grand nombre de travailleurs/euses. Afin de contribuer à cet effort, l'ISP créera un Réseau d'organisation en ligne pour échanger les bonnes pratiques, les techniques et les exemples de réussite. Le Réseau d'organisation vise à mettre en place une base de connaissances tactiques.

---

**RÉSOLUTION N°9 – ÉGALITÉ POUR LES PERSONNES PENDANT LEURS  
MENSTRUATIONS : MESURES POUR RENDRE L'ÉDUCATION, LA VIE  
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE ACCESSIBLES À TOUTES**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTE** que même si, chaque jour, on compte 800 millions de personnes ayant leurs menstruations dans le monde, ce sujet est souvent tabou et fait l'objet de nombreux préjugés : nous n'en parlons pas ou nous ne partageons pas nos connaissances. La stigmatisation et le manque de connaissances signifient que les anciennes croyances perdurent et empêchent les personnes de profiter pleinement de leurs droits humains tels que la connaissance, l'éducation et la participation à la vie de la communauté. L'administration publique, ses employé(e)s et leurs syndicats ont une grande responsabilité pour partager ce message.

Les menstruations sont l'une des raisons pour lesquelles les personnes manquent une partie de leur scolarité, quittent l'école plus tôt et sont ensuite désavantagées dans leur vie professionnelle. Les menstruations peuvent être perçues comme honteuses si elles sont remarquées, les personnes peuvent être considérées comme « sales » pendant cette période et empêchées de participer à certaines activités scolaires ou professionnelles ou d'avoir accès à des installations sanitaires. Lorsque ces facteurs viennent s'ajouter à la pauvreté, l'exclusion devient encore plus importante. Le troisième facteur contribuant à l'exclusion est l'ignorance : l'ignorance au regard des menstruations et de la santé, mais également l'ignorance qui entretient les préjugés et l'oppression.

Les recherches existantes doivent être complétées par des études sur les conséquences des menstruations sur les personnes et leur vie professionnelle. Les données existantes proviennent souvent de secteurs différents du nôtre, comme l'industrie textile. Des chiffres provenant de certains pays indiquent que plus de la moitié des personnes ayant leurs menstruations sont obligées de s'absenter de leur travail pour une journée ou quelques jours par mois. (Des données indiquent que dans certaines régions, les chiffres sont beaucoup plus importants, jusqu'à 96 %.) On peut supposer que les raisons sont quasiment les mêmes que pour l'absentéisme des personnes aux institutions scolaires : un manque d'installations sanitaires sécurisées et privées, un sentiment de honte, la peur que les menstruations soient visibles, des règles douloureuses et autres affections physiques.

Dans les domaines de travail de l'ISP, il n'existe ainsi pas de données exhaustives expliquant le taux d'absence et des autres problèmes liés aux menstruations sur le lieu de travail, mais rien ne porte à croire que la situation est différente du reste du marché du travail. Cela entraîne une perte énorme pour les lieux de travail et pour le public, et en particulier une perte financière pour les personnes qui sont contraintes de s'absenter de leur travail. Ce fardeau économique pèse souvent sur les personnes qui sont déjà les plus en difficulté d'un point de vue financier. Ainsi, il ne fait aucun doute que les menstruations ont des conséquences sur la vie professionnelle et constituent clairement une problématique syndicale. En tant que syndicat, il est dès lors de notre ressort de mener des recherches sur ce sujet, d'identifier les problèmes au sein des secteurs qui nous concernent et de mettre à profit notre énergie pour les résoudre.

Les membres des organisations affiliées à l'ISP ont un double rôle à jouer dans ce contexte. D'une part, nous souhaitons réaliser une meilleure égalité des genres dans la vie professionnelle et améliorer la situation professionnelle des membres eux-mêmes. D'autre part, les employé(e)s du secteur public ont également un rôle important à jouer dans le partage de connaissances et la promotion du changement dans le reste de la société. Au regard des questions liées aux menstruations, à l'égalité des genres et au droit à la santé sexuelle et reproductive, les membres des organisations affiliées à l'ISP, par exemple dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux, peuvent contribuer à diffuser les connaissances et à faire évoluer les comportements. Ils ont également souvent l'opportunité, à la fois en tant que membres syndicaux et dans l'exercice de leurs fonctions, d'influencer les décisions prises par les autorités et autres organes. Ces décisions peuvent concerner aussi bien l'accès aux protections hygiéniques que la conception des toilettes et des installations sanitaires dans les lieux publics.

**PRÉVOIT**, pendant la période de mandat du futur congrès, de mener des recherches sur les conséquences des menstruations sur la vie professionnelle et sur la capacité des travailleurs et travailleuses à y participer. Par exemple, cela peut être lié à l'environnement de travail et à l'accès aux toilettes et aux installations sanitaires sur le lieu de travail, mais également à d'autres facteurs tels que le sentiment de honte ou l'attitude des collègues, qui peuvent exclure ou gêner les personnes dans leur vie professionnelle. Ces recherches devraient donner lieu à des propositions concrètes de mesures que l'ISP et ses organisations affiliées peuvent prendre pour prévenir et empêcher l'exclusion de toute personne de la vie scolaire, professionnelle ou sociale pour des raisons liées aux menstruations.

---

## **RÉSOLUTION N°10 – EXPRESSION DE NOTRE SOLIDARITÉ ENVERS LES MIGRANTS ET LE RÉSEAU SANCTUAIRE**

### **Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que la violence, la guerre, la pauvreté, le changement climatique et l'oppression contribuent à la migration humaine ; et

**CONSIDÉRANT** que personne n'est illégal et que la solidarité ne connaît pas de frontières ;

En foi de quoi, le Congrès

**DÉCIDE** que l'Internationale des Services Publics (ISP) encouragera et aidera les affiliés à demander au gouvernement (à tous les niveaux) de proposer sans crainte un accès pour tous les résidents, y compris les personnes en situation d'immigration précaire, aux services publics essentiels tels que la santé, l'éducation publique, la rémunération des travailleurs/euses, la justice sociale et les services locaux de la communauté ;

**DÉCIDE EN OUTRE** que l'ISP soutiendra le mouvement visant à faire des municipalités qui ont adopté une politique de protection et de prestation de services pour tous leurs résidents, indépendamment de leur statut d'immigrant, des villes sanctuaires ;

**DÉCIDE PAR AILLEURS** que l'ISP mettra à disposition du matériel en ligne que les affiliés locaux pourront utiliser pour informer les travailleurs/euses, en particulier les membres qui représentent les communautés d'immigrant(e)s, sur les ressources locales disponibles, pour les aider à défendre les familles et les communautés face aux tactiques illégales ou agressives d'application des lois relatives à l'immigration ; et

**DÉCIDE ENFIN** que l'ISP, en partenariat avec ses affiliés, militera en faveur de la mise en place de politiques humaines et généreuses en matière d'asile pour les réfugiés, et plaidera pour l'accès à la résidence et à la citoyenneté pour tous les migrants, tant au niveau international que national.

---

**RÉSOLUTION N°11 - PROMOTION DES POLITIQUES SYNDICALES EN FAVEUR DES PERSONNES LESBIENNES, HOMOSEXUELLES, BISEXUELLES, TRANSGENRES, EN QUESTIONNEMENT OU INTERSEXUÉES (LGBTQI) DANS D'AUTRES FÉDÉRATIONS MONDIALES**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**RECONNAISSANT** que :

- J) L'ISP, aux côtés de l'Internationale de l'Éducation (IE), s'est fortement investie dans la promotion des droits LGBTQI et encourage depuis longtemps les affiliés à lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et invite les membres à travailler sur cette question ;
- J) Récemment, l'Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués (ILGA) a publié son rapport annuel qui révèle qu'en 2016, 75 pays dans le monde considéraient les relations entre personnes de même sexe comme un crime et 13 d'entre eux recouraient même la peine de mort pour condamner ces relations.
- J) Même si aucun chiffre précis n'est publié à ce sujet, de nombreux pays disposent d'une législation reconnaissant la situation des personnes transgenres ou intersexes souvent insuffisante ou inappropriée.
- J) Même dans les pays ayant introduit une législation et des politiques anti-discrimination visant à protéger les LGBTQI, on observe régulièrement des cas d'exclusion sociale, de harcèlement et de persécution, des licenciements injustes et autres incidents LGBTQI-phobes.
- J) Les syndicats se doivent de protéger en toutes circonstances les personnes sur le marché du travail ou sur le lieu de travail contre la discrimination, quelle qu'en soit la raison ;

**DÉCIDE** de :

- J) Continuer à collaborer avec l'Internationale de l'Éducation afin d'encourager les autres fédérations syndicales internationales (FSI) à inclure la lutte contre la discrimination des personnes LGBTQI dans leurs politiques ;
- J) Proposer et coordonner l'organisation d'un groupe conjoint de travail international entre les FSI, composé de syndicalistes actifs travaillant dans le domaine de la défense des droits des LGBTQI, dans le but de trouver des pistes d'action et d'activités, et d'encourager le personnel des FSI, sachant que les expériences du Forum LGBT IE-ISP peuvent venir alimenter ce groupe de travail.

---

**RÉSOLUTION COMPOSITE N°13 : SOUTIEN AUX FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX/ALES (intégrant les résolutions N°s 13, 14 et 15 précédentes)**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**



**REMARQUE** que les fonctionnaires internationaux/ales sont essentiels à la gouvernance mondiale. Ils/elles jouent en effet un rôle primordial et sont indispensables à la promotion des droits humains, à l'atténuation du déficit démocratique et à la mise en œuvre du développement durable, entre autres. Pourtant, ils/elles se sont souvent retrouvés menacés, attaqués et exposés à des maladies ou ont perdu la vie, alors qu'ils/elles effectuaient leur mission dans les régions les plus dangereuses au monde.

**REMARQUE PAR AILLEURS** que les fonctionnaires internationaux/ales partagent les mêmes préoccupations que l'ensemble des employé(e)s des services publics à travers le monde au regard des conditions d'emploi affectant leur carrière (choix de l'affectation, mobilité, sécurité familiale, trajets et sécurité). Pourtant, aucun des principes fondamentaux entérinés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions n° 87, n° 98, n° 151 et n° 154 de l'OIT n'existe à l'échelle internationale au sein des Nations Unies ou des organisations internationales européennes ;

**PREND NOTE** de l'adoption d'une résolution relative à la mise en place d'un mécanisme formel de négociation collective au sein de l'ONU, adopté par l'Assemblée générale du CCASIP (le Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies) lors de sa 32<sup>e</sup> session, le 8 juin 2017 ;

**CONSTATE** que parmi les problématiques les plus importantes auxquelles sont confrontés les fonctionnaires internationaux/ales figurent :

1. Les employé(e)s basés au siège des Nations Unies à New York, qui se trouvent à présent en première ligne des réformes et de la restructuration décidées au sein des Nations Unies, faisant suite aux mandats de l'Assemblée générale des Nations Unies et des coupes dans le budget des Nations Unies : les membres du personnel du siège des Nations Unies doivent en faire plus avec moins de moyens, tout en étant confrontés à une incertitude croissante en ce qui concerne leur statut contractuel, leurs avantages et la perte d'emploi liée à la sous-traitance ;
2. L'absence d'un mécanisme de négociation collective efficace au sein de l'ensemble du système de l'ONU, ce qui nuit sérieusement aux conditions de travail et d'emploi des membres du personnel du siège de l'ONU, notamment, mais pas uniquement, les baisses de salaire, la dégradation des conditions de travail et les tentatives de limiter la liberté syndicale ;
3. Le personnel d'EULEX et d'autres missions de l'Union européenne, qui concernent en tout plus de 5 000 personnes, pour qui les situations professionnelle et juridique sont loin d'être idéales. Les contrats sont toujours à court terme (un an maximum) et parfois renouvelés sur des périodes pouvant aller jusqu'à 20 ans, voire plus. A l'exception d'une assurance maladie privée, le personnel n'a aucun droit à la pension ou au chômage.

Pis encore, le problème le plus grave est qu'en cas de litige, il est presque impossible de contester les décisions de l'employeur : le personnel ne sait en effet pas qui peut être tenu pour responsable en tant qu'employeur, quel est le tribunal compétent ni quelles sont les lois applicables.

Cette situation se traduit également par le fait que le personnel local n'ait accès à aucun tribunal : les contrats ne prévoient aucune procédure de recours, les missions se voient accorder une immunité afin d'empêcher toutes poursuites par le pays lui-même. En outre, la Cour européenne de justice et les tribunaux des Etats membres de l'UE sont hors de portée du personnel local.

Bien que la plupart des membres d'EULEX et d'autres missions de l'UE soient membres de l'Union Syndicale Fédérale, l'UE a toujours refusé de la reconnaître et de discuter des conditions de travail avec cette dernière.

4. L'importante dégradation des bonnes pratiques de gestion dans de nombreuses organisations internationales a entraîné des décisions arbitraires à l'égard des responsables syndicaux et/ou des délégué(e)s du personnel, et notamment des licenciements. Depuis 2014, au moins quatre syndicalistes ont été licenciés par l'Office européen des brevets (OEB) et par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour dénonciation d'actes répréhensibles. Même le Tribunal administratif de l'OIT, l'organe juridique responsable de la gestion des litiges internes d'une soixantaine d'agences des Nations Unies et autres

organisations internationales, ne dispose pas des ressources et des instruments nécessaires à des recours juridiques appropriés : il manque en effet de personnel, ce qui entraîne un retard dans la gestion des dossiers, et empêche toute procédure de recours.

**DÉPLORE** les conditions de travail médiocres et le déni des droits fondamentaux humains et du travail, qui ont des conséquences négatives sur les fonctionnaires internationaux/ales.

**CONDAMNE** le fait que ces incompétences et cette mauvaise gestion dans les organes des Nations Unies, dans les institutions européennes et dans d'autres organisations internationales aient des effets néfastes sur le travail des Nations Unies et sur sa capacité à réaliser ses objectifs et son mandat, suscitant la méfiance des citoyens dans le monde et des Etats membres.

**DÉCIDE** d'exprimer sa solidarité envers les membres du personnel de l'ONU à New York, à Genève et dans le monde, d'EULEX et des organes et missions de l'UE, mais également d'autres organisations internationales, régionales et intergouvernementales, ainsi qu'à leurs consultant(e)s, stagiaires, bénévoles et à toutes les personnes travaillant et risquant leur vie dans des pays souvent en guerre ou frappés par des catastrophes naturelles ou des épidémies, ou réalisant des opérations de maintien de la paix ou de l'Etat de droit.

**EXHORTE** le Secrétaire général de l'ONU à engager des discussions avec les fédérations de l'ONU (CCASIP et FICSA) et les autres syndicats et associations des membres du personnel de l'ONU, afin d'amorcer une réelle reconnaissance et une mise en place efficace des mécanismes formels de négociation collective, et de poursuivre les principes suivants :

1. Respect des droits humains et syndicaux fondamentaux au sein de l'ONU et de l'ensemble des agences spécialisées du régime commun des Nations Unies ;
2. Sauvegarde et promotion des valeurs de la fonction publique internationale, notamment son indépendance, en matière de conditions de travail et d'emploi – y compris la sûreté et la sécurité –, de stabilité de l'emploi et de développement professionnel ;
3. Mise en place d'un processus efficace de dialogue social, fondé sur les principes d'équité, de transparence et de bonne foi.

**APPELLE** l'UE à renforcer en profondeur la protection du personnel d'EULEX et des autres organes et missions de l'UE, notamment en :

1. Demandant à ses institutions et à ses Etats membres de veiller à ce que le personnel, tant à l'échelle locale qu'internationale, bénéficie de conditions d'emploi et d'un cadre juridique en accord avec les valeurs et les principes de l'UE, et qui respectent les instruments de base relatifs aux droits humains ;
2. Garantissant un accès gratuit et rapide aux mécanismes de recours et aux procédures judiciaires visant à résoudre les problèmes liés, entre autres, au travail ;
3. Reconnaisant l'Union Syndicale Fédérale comme le syndicat le plus représentatif de la protection des intérêts des travailleurs/euses de l'UE.

**APPELLE** l'OIT à renforcer immédiatement et en profondeur la protection de tous les fonctionnaires internationaux/ales, en particulier les représentant(e)s syndicaux et les lanceurs d'alerte, grâce aux mesures suivantes, qui entendent renforcer les mécanismes du Tribunal administratif de l'OIT :

1. Le Tribunal administratif de l'OIT doit pouvoir disposer de suffisamment de personnel et de ressources pour pouvoir gérer son importante charge de travail ;
2. Les règles de procédure du Tribunal administratif de l'OIT doivent être révisées afin (i) de proposer une procédure d'appel, (ii) de permettre de réexaminer rapidement et de suspendre les décisions ayant de lourdes conséquences sur les individus telles que les licenciements, grâce à un instrument d'injonction, et (iii) d'appliquer et de mettre en œuvre au sein des procédures du Tribunal administratif de l'OIT les droits humains fondamentaux, les Conventions de l'OIT et les traités des Nations Unies pertinents (en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention des Nations Unies contre la corruption) ; et

**APPELLE** les affiliés à contacter les représentant(e)s permanents des Nations Unies de leur pays basés à New York et à Genève, ainsi que leurs ambassades de l'UE, pour les informer que l'ISP soutient les droits des fonctionnaires internationaux/ales.

---

## **RÉSOLUTION N°16 – TRAVAIL PRÉCAIRE**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que le travail précaire est caractérisé par l'insécurité de l'emploi, des horaires irréguliers, de faibles salaires, un accès limité aux avantages sociaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'à travers le monde, le travail précaire est en augmentation, les contrats permanents étant remplacés par des emplois précaires sans avenir ;

**CONSIDÉRANT** que les travailleurs/euses ayant un travail précaire se retrouvent dans toute la société – les femmes, les minorités ethniques et raciales, les immigrés, les autochtones, les personnes handicapées, les séniors et les jeunes étant représentés de façon disproportionnée ;

**CONSIDÉRANT** que le travail précaire est l'une des raisons principales de l'inégalité des salaires, qui a des conséquences négatives sur tous les aspects de la société.

**DÉCIDE** que l'Internationale des Services Publics (ISP) continuera à encourager les campagnes en faveur d'emplois et de revenus décents et à y participer ;

**DÉCIDE EN OUTRE** que l'ISP travaillera avec ses affiliés en vue de développer des stratégies de négociation afin de réduire le nombre d'emplois précaires et de protéger tous les travailleurs/euses ; et

**DÉCIDE ENFIN** que l'ISP encouragera ses affiliés à faire pression sur leurs gouvernements, afin de réformer la négociation collective et les lois en matière de normes d'emploi, et de garantir ainsi aux travailleurs/euses engagés dans un emploi précaire les mêmes droits et protections que ceux accordés aux employé(e)s à temps plein.

---

## **RÉSOLUTION COMPOSITE N°17 – FORTE DEMANDE EN FAVEUR DES DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL POUR LES FONCTIONNAIRES JAPONAIS ET LES POMPIERS CORÉENS (intégrant les résolutions N°s 17 et 19 précédentes)**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**RECONNAÎT** que les fonctionnaires au Japon ne jouissent pas des droits fondamentaux du travail, malgré les dix recommandations formulées par le passé par le Comité de la liberté syndicale de l'OIT, et que les pompiers n'ont toujours pas le droit de former des syndicats ;

**RECONNAÎT** que le Comité de la liberté syndicale de l'OIT a recommandé, par trois fois, au gouvernement sud-coréen de garantir les droits syndicaux des pompiers ; et

**DÉCIDE** d'exiger des gouvernements japonais et coréen qu'ils acceptent de bonne foi les recommandations de l'OIT et accordent les droits fondamentaux du travail aux fonctionnaires japonais, ainsi que le droit, à tout le moins, de former des syndicats aux pompiers japonais et coréens le plus rapidement possible, et de prendre les mesures de suivi nécessaires.

---

---

**RÉSOLUTION N°20 – MISE EN PLACE D’UN PROGRAMME D’ACTION ET  
D’UNE NÉGOCIATION COLLECTIVE AU SEIN DE PLN INDONESIA**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l’Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTE** les nombreux défis du syndicat SP-PPLN (*Serikat Pekerja Perjuangan PLN*) Indonesia dans l’exercice de leurs droits d’association syndicale et de négociation collective ;

**EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** quant au fait que la direction de PLN refuse la négociation collective avec le syndicat des travailleurs/euses officiellement reconnu ;

**NOTE** que les actions menées par la direction contre le SP-PPLN ont été réfutées, en raison de la campagne antiprivatisation du syndicat, qui a remporté de nombreuses victoires ces 18 dernières années ;

**CONDAMNE** les actions antisyndicales menées à plusieurs reprises par la direction de PLN contre le SP-PPLN, afin de limiter le fonctionnement indépendant du syndicat, les droits de libre association et de négociation collective, et la conduite d’activités syndicales normales ;

**EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** concernant les batailles juridiques continues visant à garantir aux membres du SP-PPLN le plein exercice de leurs droits à la liberté syndicale et à la négociation collective, qui ont épuisé les ressources déjà minimales du SP-PPLN et limité leurs revenus provenant des cotisations ;

**DEMANDE** au gouvernement indonésien, qui a ratifié les Conventions 87 et 98 de l’OIT, de respecter son engagement à autoriser les travailleurs/euses à exercer leurs droits de liberté syndicale et de négociation collective ;

**EXIGE** la cessation immédiate de toutes formes d’antisindicalisme et de harcèlement contre les cadres et les membres du SPP-PLN ; et

**DEMANDE** à l’ISP et à ses affiliés de poursuivre cette action aux côtés de l’OIT afin de trouver une solution appropriée permettant au syndicat de fonctionner dans un environnement libre et pacifique.

---

**RÉSOLUTION N°21 – RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE L’ASSOCIATION  
DES FONCTIONNAIRES INDÉPENDANTS DU CAMBODGE (CAMBODIA  
INDEPENDENT CIVIL SERVANTS UNION, CICA)**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l’Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTE** et reconnaît que l’Association des fonctionnaires indépendants du Cambodge coopère avec les réseaux locaux et agit en tant que porte-voix, en particulier des fonctionnaires de base du Cambodge, afin d’améliorer leur qualité de vie, de renforcer leurs droits humains et syndicaux et de consolider leur liberté ;

**NOTE AVEC PRÉOCCUPATION** que la CICA est victime de discrimination de la part du gouvernement cambodgien, étant donné que le syndicat n’est pas officiellement reconnu sur le lieu de travail. Les membres et les dirigeant(e)s du syndicat sont restreints par le droit civil. La nouvelle loi sur les syndicats interdit aux fonctionnaires, aux enseignant(e)s, ainsi qu’à d’autres catégories, de constituer des syndicats. En outre, les obligations relatives à l’enregistrement et à l’élaboration des rapports financiers sont trop contraignantes et ne sont pas conformes aux normes internationales ;

**EXHORTE** l’ISP et ses affiliés à faire pression sur les organisations internationales, afin d’attirer l’attention du monde entier sur les restrictions dont font l’objet les syndicats au Cambodge ; et

**APPELLE** le gouvernement cambodgien, d’une part, à formuler des dispositions adéquates afin de permettre aux fonctionnaires et aux enseignant(e)s de constituer des syndicats et, d’autre part, à les reconnaître officiellement pour qu’ils puissent exercer leur droit de fonctionner et de représenter les travailleurs/euses.

---

**RÉSOLUTION N°22 – APPUI AUX TRAVAILLEURS/EUSES SOUFFRANT DE BLESSURES PSYCHOLOGIQUES**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'un traumatisme survenu sur le lieu de travail peut avoir des conséquences lourdes et durables sur la santé mentale des travailleurs/euses ; et

**CONSIDÉRANT** que les premiers intervenants d'urgence, les travailleurs/euses de la santé, les travailleurs/euses des services correctionnels et d'autres catégories de travailleurs/euses sont régulièrement confrontés à des événements traumatisants ; et

**CONSIDÉRANT** qu'il peut se révéler parfois difficile d'établir un lien entre les symptômes et le diagnostic, dans le cas d'événements spécifiques survenus sur le lieu de travail ;

**CONSIDÉRANT** que les troubles de stress post-traumatique et autres traumatismes psychologiques peuvent entraîner des effets à long terme, tels que la dépendance aux drogues ou à l'alcool, des douleurs chroniques, de l'hypertension ou autres maladies physiques, des tendances à l'automutilation, une peur paralysante de la mort, des troubles compulsifs, des changements de personnalité et des comportements autodestructeurs ; et

**CONSIDÉRANT** qu'une fois le diagnostic posé et grâce à la mise en place d'un soutien adéquat, les troubles de stress post-traumatique peuvent être soignés.

En foi de quoi, le Congrès

**DÉCIDE** que l'Internationale des Services Publics (ISP), en collaboration avec ses affiliés, fera pression sur les gouvernements afin que les troubles de stress post-traumatique soient reconnus en tant qu'accidents de travail et insistera auprès des législateurs à tous les niveaux pour que les premiers intervenants d'urgence, les travailleurs/euses de la santé et les travailleurs/euses des services correctionnels bénéficient d'une couverture sans devoir prouver un lien de causalité entre un trouble de stress post-traumatique et un événement survenu sur le lieu de travail.

---

**RÉSOLUTION N°23 – SALAIRE DE SUBSISTANCE**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Déclaration de Lima de la 18<sup>e</sup> Réunion régionale américaine de l'OIT

- ) Reconnaît que des inégalités majeures existent au sein de la région, et
- ) Encourage la promotion de politiques de salaire minimum ;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat de la fonction publique du Guyana (*Guyana Public Service Union, GPSU*) et le gouvernement du Guyana sont engagés, depuis juin 2016, dans un long processus de négociation sur les salaires, les revenus et les indemnités ;

**RECONNAÎT** que la proposition du GPSU prévoit la mise en place d'un salaire de subsistance pour tou(te)s les fonctionnaires d'ici 2018 ;

**NOTE** que le gouvernement du Guyana a imposé une augmentation minimum de 10 % sur les salaires en bas de l'échelle salariale et de 1 % maximum sur les salaires en haut de celle-ci et a déclaré qu'il s'agissait de sa dernière offre ;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI** le GPSU a envoyé un courrier au ministère du Travail pour déposer une demande de conciliation ;

**RECONNAISSANT** que le gouvernement du Guyana a déclaré que les négociations ne se trouvaient pas dans une impasse ;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI**, le GPSU a demandé au gouvernement du Guyana de reprendre les négociations ;

**CONSTATANT** que rien n'est fait en vue d'une reprise des négociations ;

**APPELLE** le gouvernement du Guyana à respecter les Conventions 98 & 151 de l'OIT, en honorant ses obligations vis-à-vis du GPSU au titre de la convention collective légalement contraignante relative à la prévention et au règlement des différends et à retourner à la table des négociations ; et

**MANDATE** la Secrétaire générale de l'ISP d'exhorter le gouvernement du Guyana à respecter les conventions de l'OIT et la Déclaration de Lima et à se réunir avec le GPSU pour achever le processus.

---

**RÉSOLUTION N°25 - VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat de la fonction publique du Guyana avait soumis la résolution n° 20 (Congrès de l'ISP de 2012), donnant mandat à la Secrétaire générale de demander à l'OIT de poursuivre et de clore son examen de l'affaire n° 2187, en tenant compte des développements survenus jusqu'à l'heure actuelle ;

**CONSTATANT** que les violations et les abus de la part du gouvernement du Guyana perdurent et qu'il refuse de poursuivre les négociations sur les revenus, les salaires et les indemnités, qu'il impose des augmentations salariales de façon anticonstitutionnelle et illégale en refusant de désigner le Tribunal d'appel de la fonction publique, qui constitue un organe constitutionnel, et qu'il refuse de respecter les accords contraignants ;

**CONSTATANT** que l'examen du Comité de l'OIT semble être à l'arrêt ;

**APPELLE** le gouvernement du Guyana à honorer ses obligations au titre de la Convention n° 151 de l'OIT, des lois du Guyana et des conventions collectives de travail légalement contraignantes ; et

**MANDATE** la Secrétaire générale d'exhorter l'OIT à clore l'affaire 2187.

---

**RÉSOLUTION N°26 - TRAVAIL DÉCENT**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que la République coopérative du Guyana a rejoint l'Agenda pour le travail décent ;

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion contraint le gouvernement du Guyana à respecter les droits des travailleurs/euses, tel que stipulé dans les diverses lois et conventions ;

**RECONNAÎT** qu'un certain nombre de travailleurs/euses ont un contrat de travail de quatre heures par jour au sein du système scolaire ;

**CONSTATE** que ces travailleurs/euses travaillent selon un horaire complet, voire davantage (huit heures et plus) ;

**CONSTATE** que ces travailleurs/euses ne reçoivent pas les compensations adéquates pour les heures travaillées, ni ne bénéficient des mêmes prestations de congés annuels, sécurité sociale, prime de congés que les autres employé(e)s ;

**CONSIDÉRANT** que, à la suite du travail de représentation du GPSU en 2013, le Cabinet a décidé de rémunérer ces travailleurs/euses conformément à l'ordonnance sur le salaire minimum et non sur le salaire minimum de la fonction publique, malgré le fait que ces travailleurs/euses fassent partie du secteur public et non privé ;

**RECONNAÎT** le non-respect de cette décision, bien qu'elle ait été prise ;

**NOTANT** que cette situation perdure même si les travailleurs/euses sont représentés et notant par ailleurs le refus du gouvernement de régler cette situation ;

**INVITE** les affiliés de l'ISP à condamner cette situation et appelle le gouvernement à respecter les diverses lois et conventions qui font partie de l'Agenda pour le travail décent ;

**MANDATE** la Secrétaire générale de l'ISP pour condamner cet état de fait et demande au gouvernement de respecter l'Agenda pour le travail décent ; et

**MANDATE PAR AILLEURS** la Secrétaire générale pour appeler le gouvernement du Guyana à reconnaître ces travailleurs/euses en tant que travailleurs/euses à temps plein et à leur garantir les avantages auxquels ont droit les travailleurs/euses à temps plein.

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSTATE** que la tentative de coup d'État en Turquie du 15 juillet 2016 a été déjouée dès le lendemain. Toutefois, prétextant la menace de coup d'État, le gouvernement AKP (parti de la justice et du développement) a déclaré l'état d'urgence pendant trois mois et l'a prolongé pendant neuf mois supplémentaires. Au cours de cette période, le gouvernement AKP a mis en place des pratiques injustes et a enfreint un grand nombre d'exigences de l'État de droit. Parmi ces pratiques illégales figurent la détention provisoire, l'arrestation, l'intimidation et les menaces à l'encontre d'un certain nombre de membres élus du Parlement, maires élus, journalistes dissidents, juristes, universitaires et fonctionnaires. Les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence ont transformé la Turquie en une dictature régie par des décrets-lois alors que la Grande Assemblée nationale turque, créée par le peuple, a été dissoute. Les mesures et les décrets-lois mis en place ont particulièrement touché les travailleurs/euses du secteur public. À ce jour, 110 971 travailleurs/euses du secteur public ont été licenciés. Des milliers de travailleurs/euses du secteur public ont été placés en détention provisoire et des centaines ont été arrêtés. Ces chiffres vont probablement encore augmenter avec la publication des nouveaux décrets-lois. Les procédures de départ à la retraite des personnes concernées sont prolongées à leur maximum et les indemnités de licenciement sont saisies de manière arbitraire. Les possibilités pour les travailleurs/euses du secteur public de trouver de nouveaux emplois et gagner leur vie sont limitées, en raison des pressions exercées sur les employeurs.

**CONDAMNE** le fait que 1 539 affilié(e)s des syndicats membres de l'ISP (SES, BES, Tüm Bel-Sen, ESM et Yapı Yol-Sen) ont été licenciés, 73 membres ont été arrêtés et 40 se trouvent toujours en détention. Le gouvernement AKP a licencié les membres et dirigeant(e)s sans procéder à la moindre enquête fondée sur une décision judiciaire. Ce processus viole les principes fondamentaux, tels que les droits de la défense, à la présomption d'innocence et à un procès équitable. Malgré de bonnes législations syndicales, le gouvernement bafoue le droit des membres licenciés à être élus ou réélus. Des courriers officiels indiquent que le gouvernement fait pression sur les membres des conseils d'administration des syndicats.

En ignorant toutes les règles écrites, cette situation témoigne d'une volonté manifeste de porter atteinte au droit d'organisation des syndicats membres de l'ISP qui agissent comme organes de représentation au sein des institutions des services centraux de l'État. Le gouvernement AKP cible nos membres et dirigeant(e)s et viole les accords internationaux (la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'OIT, la Charte sociale européenne), la constitution de la République turque, la loi n° 657 sur la fonction publique et la loi n° 4688 relative aux syndicats de la fonction publique. Le gouvernement AKP entrave le travail des syndicats et bafoue l'exercice des droits syndicaux fondamentaux. Le gouvernement AKP profite de la tentative de coup d'État sous la bannière de « lutte contre le coup d'État » en élargissant ses initiatives afin de réprimer tou(te)s les dissident(e)s au sein des institutions publiques.

**NOTE** que la solidarité internationale est devenue essentielle pour poursuivre la bataille juridique, soutenir les processus judiciaires des membres et dirigeant(e)s, garantir le paiement des montants dus aux membres et survivre face au gouvernement AKP qui tente de supprimer les droits sociaux et qui fait peser une sérieuse menace sur la sécurité de l'emploi et les décennies de lutte de la classe ouvrière.

**ACCUEILLE FAVORABLEMENT** le soutien et les actions déjà menées par l'ISP, la FSESP et le mouvement syndical mondial ; et

**DEMANDE**, dans ce cadre, de :

1. Continuer à envoyer des lettres, fax et courriels au gouvernement AKP, en soutien aux syndicats affiliés ;
2. Mener des actions de protestation contre le gouvernement AKP pour exprimer la solidarité envers le KESK et les syndicats affiliés ;
3. Exhorter les affiliés à envisager d'allouer une aide financière pour appuyer les efforts de solidarité envers les membres et dirigeant(e)s qui sont concernés.

**RÉSOLUTION N°28 – CONTRE LE HARCÈLEMENT DES DIRIGEANT(E)S  
SYNDICAUX/ALES DU SYSTÈME JUDICIAIRE BRÉSILIEU**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**S'INQUIÈTE** du harcèlement auquel sont confrontés les dirigeant(e)s syndicaux dans le cadre de leurs fonctions syndicales de défense légitime des intérêts des travailleurs/euses brésiliens du secteur judiciaire, notamment à l'encontre du *Sindicato dos Servidores da Justiça de Primeira Instância de Minas Gerais* (SERJUSMIG), membre de la FENAJUD ;

**CONDAMNE** l'attitude adoptée par la Cour de justice de l'État de Minas Gerais (TJMG) envers le SERJUSMIG et sa décision de poursuivre les dirigeant(e)s individuels, dans le but de porter atteinte à leur droit légitime à défendre les droits des travailleurs/euses et la liberté d'information ;

**DEMANDE** l'adoption d'une **motion condamnant** le harcèlement des dirigeant(e)s du SERJUSMIG et d'autres syndicats représentant les travailleurs/euses du secteur judiciaire au Brésil, membres de la FENAJUD, et

**DÉCIDE DE CONTACTER** l'Organisation internationale du Travail (OIT) et autres organisations internationales compétentes, au sujet des abus commis par des représentant(e)s des Etats de la République fédérative du Brésil à l'encontre des représentant(e)s de ces travailleurs/euses.

---

**RÉSOLUTION N°29 – NON-RESPECT DE LA DISPOSITION  
CONSTITUTIONNELLE PRÉVOYANT UNE RÉVISION ANNUELLE DES SALAIRES  
POUR LES TRAVAILLEURS/EUSES DU SECTEUR JUDICIAIRE AU BRÉSIL**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**DÉNONCE** le non-respect de la révision annuelle des salaires des fonctionnaires employés par les Etats de la République fédérative du Brésil, comme à l'article 37, point X de la constitution fédérale de 1988, ce qui met à mal et compromet la qualité des services publics ;

**NOTE** cette violation de la constitution de la part des cours de justice des Etats de la République fédérative du Brésil ;

**CONDAMNE** ces violations de la constitution ; et

**DÉCIDE DE CONTACTER** les organisations nationales et internationales pour leur faire part de cette résolution.

---

**RÉSOLUTION N°30 – ACTION GLOBALE CONCERNANT LA SÉCURITÉ  
SOCIALE**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que la sécurité sociale est l'un des points fondamentaux du programme mondial et que les gouvernements néolibéraux ont agi en faveur de la réorganisation et de la privatisation des systèmes publics de sécurité sociale, au moyen d'une spéculation financière qui transforme les travailleurs/euses en esclaves du système capitaliste hégémonique, aggravant par là les problèmes sociopolitiques qui affectent la société dans son ensemble et violant les droits acquis après une lutte acharnée, menée avec le soutien des syndicats ;

**RECONNAISSANT** le rôle de la sécurité sociale dans la promesse d'une existence digne en assurant un revenu en cas de maladie, de handicap ou de décès, la promotion de l'inclusion sociale, la réduction des inégalités sociales et la garantie que les populations ne tombent pas en dessous du seuil de pauvreté ;

**REMARQUANT** que la lutte syndicale contribue à promouvoir l'adoption de politiques publiques à même de protéger et de défendre les travailleurs/euses, et que seule une action conjointe pourra empêcher l'avancée de l'impérialisme et la soumission des travailleurs/euses au pouvoir capitaliste ;



Par conséquent, dans ce cadre :

**CONDAMNE** les politiques néolibérales, qui ont été et sont encore responsables de la quasi-faillite des systèmes publics de sécurité sociale, causée par le transfert massif de ressources publiques vers le secteur privé de l'économie, au bénéfice du capital étranger par le biais d'ajustements budgétaires qui viennent réduire la taille de l'Etat, déréglementer le droit du travail et détruire les systèmes de sécurité sociale ;

**ACCEPTE** le défi posé par la nécessité de sensibiliser et de former des dirigeant(e)s syndicaux/ales afin qu'ils/elles puissent fournir des réponses ainsi que des alternatives rapides et efficaces aux tentatives du gouvernement de réorganiser l'Etat sous l'hégémonie d'élites dominantes, en particulier en ce qui concerne la lutte en faveur des droits sociaux, de l'inclusion et de l'égalité sociale ; et

**DÉCIDE** de créer une commission composée de spécialistes de la sécurité sociale et de représentant(e)s d'affiliés de l'ISP, afin d'échanger des idées, de rechercher des informations, de mener une analyse comparative de la législation en vigueur et de produire une matrice de la sécurité sociale axée sur la protection sociale, qui pourrait être utilisée dans des actions éducatives favorisant le changement, dans le but de développer des systèmes viables et durables dotés d'une couverture de sécurité sociale large, et de créer de nouvelles politiques sociales pour promouvoir un pacte social.

---

**RÉSOLUTION N°31 – ENGAGEMENT DÉCISIF VIS-À-VIS DE LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BAD), LA BANQUE ASIATIQUE D'INVESTISSEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES (AIIB) ET AUTRES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES DANS LA RÉGION AP**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**ALARMÉ** par la vitesse à laquelle les privatisations, les réformes structurelles et les PPP sont promus au sein des pays de la région Asie-Pacifique par les gigantesques banques de développement, telles que la BAD et l'AIIB, qui détiennent des ressources financières considérables ;

**NOTE QUE** les affiliés de l'ISP reconnaissent le rôle de l'APREC, qui a placé les institutions susmentionnées devant leurs responsabilités et a fait pression sur elles afin qu'elles entendent la voix des travailleurs/euses et leurs inquiétudes, et qui a porté les valeurs sociales dans les discussions ;

**RÉAFFIRME** l'importance capitale pour les syndicats d'établir un mécanisme fonctionnel au sein de ces institutions, qui garantisse des normes de travail universellement reconnues, en particulier la liberté syndicale, la négociation collective et la santé et sécurité au travail des employé(e)s impliqués dans des projets financés par ces institutions ;

**SOUTIENT FERMEMENT** l'engagement continu de l'ISP et de ses membres vis-à-vis de ces institutions dans la région Asie-Pacifique afin de contrôler leur rôle dans l'élaboration de politiques ayant un impact sur la vie des travailleurs/euses du secteur public, sur les communautés et sur l'influence à long terme des syndicats ;

**EXHORTE** les syndicats des pays du monde développé, qui représentent des acteurs majeurs dans ces institutions, de s'engager avec les travailleurs/euses des pays en développement, afin de mettre en place des changements positifs et des processus démocratiques au sein de ces institutions ; et

**DÉCIDE** que l'ISP continuera de jouer un rôle de premier plan sur ces problématiques pour concrétiser l'objectif « Le peuple au-dessus du profit ». Il est temps pour nous de diriger de manière censée et réaliste.

---

**RÉSOLUTION N°32 – PARADIS FISCAUX**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONSIDÈRE** que l'évitement fiscal, c'est-à-dire les planifications fiscales complexes aux marges de la légalité, constitue un problème criant qui résulte en une érosion de la base d'imposition et la réduction des revenus fiscaux pour les États ;

**CONSIDÈRE** qu'en plus d'une action coordonnée à l'échelle internationale, les États doivent individuellement mettre en œuvre des modifications significatives à leurs lois et à leurs réglementations fiscales afin de rendre illégaux les stratagèmes d'évitement fiscal ;

**CONSIDÈRE** qu'actuellement le projet BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert des bénéficiaires – *Base erosion and profit shifting*, en anglais) de l'OCDE est présenté par les États comme étant la réponse adéquate au problème du recours aux paradis fiscaux par les entreprises multinationales ;

**CONSIDÈRE** que la *Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés (ICRICT)*, dont l'ISP a été l'un des principaux instigateurs, a contribué de façon significative au développement et à la diffusion de solutions innovantes et équitables au problème de la fiscalité internationale des sociétés, notamment la proposition d'imposition unitaire des multinationales ;

**FERA PRESSION** sur les gouvernements et les institutions internationales afin de rendre illégaux les stratagèmes d'évitement fiscal qui sont actuellement utilisés par les riches contribuables et les sociétés en contradiction avec l'esprit des lois et réglementations fiscales ;

**ASSURERA**, en collaboration avec ses partenaires internationaux, un suivi de l'avancement des travaux et de la mise en œuvre du projet BEPS de l'OCDE et en informe ses affiliés, tout en maintenant sa position selon laquelle la coordination fiscale internationale doit se faire sous l'égide des Nations Unies afin que tous les pays, et non seulement les pays riches membres de l'OCDE, soient parties prenantes au processus et à la prise de décision sur ces enjeux ;

**CONTINUERA D'APPUYER** la *Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés* et de contribuer financièrement à ses activités ; et

**DEMANDE AUX AFFILIÉS DE L'ISP** de continuer à mettre de la pression sur leurs gouvernements afin d'endiguer le problème du recours aux paradis fiscaux et poursuivent leurs efforts et actions visant à informer leur population sur ces enjeux.

---

**RÉSOLUTION N°33 – DÉVELOPPER LE COMMERCE INTERNATIONAL POUR  
TOU(TE)S ET EN FINIR AVEC L'INCRIMINATION DES  
TRAVAILLEURS/EUSES MIGRANT(E)S**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTANT** que des millions de travailleurs/euses dans le monde, y compris celles et ceux représentés par les affiliés de l'ISP, dépendent du commerce international pour leur emploi et leur vie quotidienne. Pourtant, il ne fait aucun doute que le système actuel de commerce mondial a exacerbé les inégalités. Une réforme radicale de l'organisation du commerce international est nécessaire afin de mettre en place un système qui œuvre en faveur des intérêts de tou(te)s et pas seulement des multinationales, et qui protège nos services publics.

**EST FIER** du rôle de premier plan que l'ISP joue dans le débat mondial sur le commerce et des excellentes campagnes menées par l'ISP pour dénoncer le PTP, le TTIP, l'AECG, l'ACS et autres projets d'accords commerciaux de cette nouvelle génération. Au cours de la prochaine période de Congrès, il est essentiel que l'ISP poursuive sa lutte contre les projets d'accords commerciaux qui nuiront aux intérêts de nos membres et des communautés dans lesquelles ils/elles vivent.

**CONSIDÈRE** que l'ISP doit collaborer avec les autres fédérations syndicales internationales en vue de développer un programme syndical dans le domaine du commerce mondial, qui proposerait un cadre commercial susceptible d'être soutenu par le mouvement syndical international.

Dans le débat sur un avenir durable pour le commerce international, il est important de tenir compte de son impact sur le peuple. Les biens et services traversent les frontières, mais les personnes également. Dans de nombreux pays à travers le monde, les travailleurs/euses migrants, grâce à leurs compétences et à leur dévouement, sont essentiels au bon fonctionnement des services publics.

Toutefois, bien trop souvent, nous sommes témoins d'attaques et de mépris à l'encontre des travailleurs/euses migrants dans nos sociétés, comme en témoigne l'élection de Donald Trump aux États-Unis ou encore les mensonges éhontés proférés par les partisans du Brexit lors du référendum au Royaume-Uni. Cette campagne a fait des travailleurs/euses migrants des boucs

émissaires au Royaume-Uni et a entraîné une hausse considérable des crimes de haine après le référendum. Il est inacceptable que le gouvernement britannique ait refusé de donner les garanties nécessaires aux citoyen(ne)s européens vivant et travaillant au Royaume-Uni, dont un grand nombre sont des travailleurs/euses fondamentaux/ales dans les services publics.

En foi de quoi, le Congrès

**RÉAFFIRME** son soutien et sa solidarité envers les travailleurs/euses migrants et leur travail dans nos services publics ; et

**REJETTE** les politiques promues par celles et ceux qui cherchent à nous diviser. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons renforcer la solidarité entre nous et bâtir un mouvement syndical international solide et uni.

---

## **RÉSOLUTION N°35 – TRANSITION PROFESSIONNELLE**

### **Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**RECONNAÎT** que tous les secteurs de l'économie, à la fois publics et privés, sont amenés à être transformés, en raison de certains facteurs comme le changement climatique et les avancées technologiques, telles que la robotique, les véhicules sans conducteur, les progrès en matière d'intelligence artificielle, et autres innovations futures. Les syndicats doivent par conséquent inciter les industries et les gouvernements à travailler main dans la main afin de placer les emplois durables au cœur de leurs priorités ;

**REMARQUE** que l'ISP couvre les travailleurs/euses du secteur de l'énergie, y compris les employé(e)s des centrales à charbon, et souhaite dès lors assister à une transition vers une économie plus verte, plus équitable et créatrice d'emplois, qui fournit à ces travailleurs/euses, à leur famille et à leur communauté un emploi durable ;

**SOUTIENT** ces travailleurs/euses et leur famille et encourage les projets qui aident les travailleurs/euses et les populations locaux/ales à trouver un emploi grâce au recyclage, à la transférabilité et au renforcement des compétences, au sein de nouvelles industries sobres en carbone, notamment dans le secteur des énergies renouvelables ;

**ENCOURAGE** les stratégies relatives au changement climatique qui :

- ] S'appuient sur les actions menées dans ce domaine afin de définir des objectifs plus ambitieux ;
- ] Soutiennent le développement de la production d'énergies renouvelables ;
- ] Exploitent au maximum les possibilités d'emplois décents et verts ;
- ] Préparent les citoyen(ne)s à travailler dans l'économie à faibles émissions de carbone ;
- ] Encouragent les investissements dans les industries sobres en carbone et soutiennent l'industrie dans le cadre de cette transition ;
- ] Placent au cœur de leurs priorités la transition des travailleurs/euses et des communautés touchés par les fermetures et par la réduction des perspectives d'emploi dans les industries à forte intensité de carbone ;
- ] Impliquent les administrations locales et régionales dans la création, la possession et l'exploitation de nouveaux services de distribution d'électricité et d'énergie afin de répondre aux nouveaux défis de la société et des communautés locales ;
- ] Donnent aux travailleurs/euses et aux syndicats une voix pour :
  - Élaborer des réponses au changement climatique qui correspondent aux stratégies de développement régional ;
  - Respecter les droits du travail et les droits humains ;
  - Assurer une protection sociale en faveur des citoyen(ne)s et des communautés.
- ] Réduisent les émissions mondiales de carbone, conformément à l'Accord de Paris de 2015, qui prévoit de limiter le réchauffement de la planète à moins de deux degrés par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle, et de préférence à 1,5 % ;

**APPELLE** tous les gouvernements à se concentrer en priorité sur les travailleurs/euses et sur les communautés touché(e)s par la fermeture des centrales, des mines et d'autres industries qui doivent s'adapter aux innovations les concernant dans le monde entier ;

**RECONNAÎT** que le changement climatique ne constitue qu'un seul facteur et que d'autres secteurs devront également faire face à d'autres difficultés, auxquelles ils devront s'adapter aujourd'hui et demain. Nous devons par conséquent :

- )] Adopter des mécanismes innovants, en permettant, par exemple, aux travailleurs/euses plus âgés d'encadrer et de former la prochaine génération de travailleurs/euses ; et
- )] Veiller à ce que les gouvernements et les employeurs maintiennent, réintègrent et forment à nouveau les travailleurs/euses ou, en dernier recours, les licencient de manière équitable et digne.

---

**RÉSOLUTION N°36 – FONDS SPÉCULATIFS ET SOCIÉTÉS DE CAPITAL-  
INVESTISSEMENT**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTE** que, au cours de ces dix dernières années, les gestionnaires de fonds spéculatifs ont eu recours à des tactiques agressives pour convaincre les fonds de pension publics du monde entier d'investir des centaines de milliards de dollars issus des pensions publiques dans des fonds spéculatifs très peu réglementés. Ces investissements coûteux promettent des rendements démesurés et mettent en péril la protection des investisseurs ;

**RECONNAÎT** par ailleurs que les sociétés de capital-investissement ont progressivement remplacé les services publics traditionnels en promettant aux villes et aux pays de restaurer les infrastructures en ruine et en leur donnant immédiatement des millions de dollars pour rembourser leurs dettes et pour les convaincre d'accepter un partenariat avec des prestataires de services choisis par la société de capital-investissement ;

**CONDAMNE** les sociétés de capital-investissement qui reprennent les services publics, aux dépens des contribuables qui voient leurs factures augmenter considérablement. Ainsi, après la reprise par une société d'un système public de distribution d'eau dans le New Jersey, aux Etats-Unis, les factures d'eau ont augmenté de 30 % ; cette hausse a bénéficié en grande partie à l'entreprise. Des reprises similaires par des sociétés privées de systèmes de distribution d'eau de l'Équateur à l'Indonésie ont également entraîné une détérioration de la qualité du service, parallèlement à une augmentation des coûts ;

**RECONNAÎT** que plusieurs rapports récents révèlent que les fonds spéculatifs n'apportent aucun bénéfice financier significatif – leur taux de rendement n'atteint pas les objectifs escomptés, ce qui entraîne des milliards de dollars dépensés en revenus d'investissement à la charge des fonds de pension publics ;

**RECONNAÎT** que, en raison du faible rendement, du risque accru et des frais élevés, les syndicats et les fonds de pension des travailleurs/euses du secteur public se demandent s'il est judicieux de continuer à investir l'épargne-retraite des travailleurs/euses dans des fonds spéculatifs ; ainsi :

- )] au Royaume-Uni, le fonds de pension du groupe RBS, qui gère les retraites pour les anciens et actuels employé(e)s de la *Royal Bank of Scotland* et qui compte parmi les plus grands fonds de pension au Royaume-Uni, se détourne de plus en plus des fonds spéculatifs, dans le cadre d'une stratégie de réduction des risques qui lui a permis de dépasser les indices de référence de ses investissements ; et
- )] aux Pays-bas, le fonds de pension hollandais PFZW a annoncé qu'il se détournait entièrement des fonds spéculatifs, en raison de leur mauvais rendement, de leurs coûts élevés et de leur complexité ; et
- )] le système de retraite des employé(e)s du secteur public de Californie (*California Public Employees' Retirement System, CalPERS*), qui fut l'un des premiers fonds de pension à investir dans les fonds spéculatifs, a vidé son portefeuille de fonds spéculatifs en 2014, retirant ainsi 4 milliards de dollars d'investissement, en raison des frais élevés et du faible rendement.

**DÉCIDE** que l'ISP et ses affiliés collaboreront avec les prestataires de services publics dans les villes disposant d'infrastructures vétustes afin de les informer des menaces que représentent les reprises par des sociétés de capital-investissement ;

**APPELLE** l'ISP et ses affiliés à travailler avec les gestionnaires de fonds de pension du secteur public, afin de les mettre en garde sur les conséquences des faibles rendements des fonds spéculatifs et leurs effets sur les participant(e)s et les administrateurs des fonds de pension ;

**EXHORTE** l'ISP à promouvoir la transparence des sociétés de capital-investissement et des fonds spéculatifs, notamment grâce à l'élaboration de rapports publics complets lorsque de l'argent public est investi dans des sociétés de capital-investissement ou des fonds spéculatifs ;

**EXHORTE l'ISP** à procéder à une révision de la répartition des actifs des fonds de pension publics, dans le but d'examiner des approches diversifiées moins coûteuses et plus efficaces – y compris une analyse complète des rendements nets passés de leurs investissements dans des fonds spéculatifs, ainsi qu'une comparaison avec des alternatives peu onéreuses ; et

**DÉCIDE** que l'ISP encouragera ses affiliés à plaider en faveur de la mise en place de réformes législatives et de mesures de contrôle afin de protéger les fonds de pension des pires abus commis par les défenseurs des fonds spéculatifs, notamment la promesse de rendements supérieurs et la diminution de la protection, ce qui, en réalité, mène au transfert des richesses des contribuables et des travailleurs/euses vers les gestionnaires fortunés des fonds spéculatifs.

---

**RÉSOLUTION COMPOSITE N°37 – CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ RÉILIENTE  
FACE AUX CATASTROPHES GRÂCE AU RENFORCEMENT DES SERVICES  
PUBLICS ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE (intégrant les résolutions N°37  
& 38 précédentes)**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**RECONNAÎT** que les pays du monde entier sont fréquemment touchés par des catastrophes naturelles, telles que les séismes, les tsunamis, les inondations, les typhons, les ouragans, et les cyclones, et font en outre face à des risques de pandémies et d'épidémies, et que la gravité de ces dernières augmente considérablement ;

**RECONNAÎT** que les travailleurs/euses des services publics, y compris les administrations publiques locales et nationales, les pompiers, les services d'urgences et de secours, l'armée, la police, les services de distribution d'eau, de santé et de protection sociale, les services éducatifs, les transports et les communications, ainsi que leurs syndicats, jouent un rôle fondamental dans la prévention des catastrophes, l'intervention d'urgence et la reconstruction au lendemain des catastrophes naturelles ;

**DÉCIDE** de diffuser et d'utiliser les directives de l'ISP comme base pour la planification et les actions des syndicats visant à créer une société où les individus peuvent vivre et travailler en sûreté et en sécurité, tout en reconnaissant qu'il n'est peut-être pas possible d'éliminer tous les risques qu'encourent les services publics et la communauté ;

**EXHORTE** l'ISP et ses affiliés à demeurer de fervents défenseurs et à plaider auprès des autorités nationales et locales en faveur du financement, de la mise à disposition de matériel, de la dotation en personnel et de la formation nécessaires aux premiers intervenants pour améliorer la préparation aux catastrophes naturelles et celles causées par l'Homme et aux pandémies ; et

**DÉCIDE** de créer un réseau mondial d'intervenant(e)s d'urgence et d'apporter un soutien au niveau régional, afin que chaque citoyen(ne) puisse avoir accès à des « services publics de qualité ».

---

**RÉSOLUTION N°41 – SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL DANS LE  
SECTEUR DE LA SANTÉ**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTE** que le Programme d'action de l'ISP (PdA pour 2018-2022) met en lumière un certain nombre de problèmes clés concernant la sécurité des travailleurs/euses dans le secteur de la santé et des services sociaux et porte une attention particulière à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et à l'éradication de la violence au travail ;

**CONSTATE** que les professionnel(le)s de la santé rencontrent des obstacles systémiques en matière de déclaration d'incident de violence au travail, même dans le cadre des politiques des employeurs ;

**RECONNAÎT** que les facteurs de risque sur les lieux de travail du secteur de la santé non seulement mettent en péril la sécurité et le bien-être des professionnel(le)s de la santé, mais posent également un défi de taille pour le recrutement et la rétention de personnes qualifiées nécessaires au maintien d'un personnel médical suffisant ;

**CONSTATE** que le PdA souligne par ailleurs les situations tragiques qui se présentent lorsque des épidémies mondiales, telles que les virus Zika ou Ebola, touchent des systèmes de santé mal préparés et fragmentés, incapables de maîtriser de telles épidémies ; lors de la crise Ebola, en raison des mauvaises conditions de santé et de sécurité, les travailleurs/euses ont risqué leur vie au quotidien pour soigner les patient(e)s ; on estime à au moins 500 le nombre de décès parmi les professionnel(le)s de la santé ;

**COMPREND** que la création d'un réseau d'information et d'expertise passe par le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les affiliés de l'ISP, pour promouvoir la sensibilisation aux risques de sécurité sur le lieu de travail ; et requiert, de la part des syndicats membres, de rassembler les résultats des recherches sur les méthodes de prévention ou d'intervention et sur les pratiques des employeurs ;

**NOTE** les violentes attaques perpétrées à l'encontre des hôpitaux, des ambulances, des patient(e)s et du personnel médical dans les zones de conflit aux quatre coins du monde. Les forces militaires, les milices et les combattant(e)s ont privé les civils blessé(e)s de soins médicaux impartiaux ; ils/elles ont envahi, attaqué et abusé des installations médicales ; ils/elles ont attaqué ou bloqué les transports médicaux ; et ils/elles ont détenu ou puni les médecins pour avoir soigné des civils blessé(e)s. Ces incidents sont ciblés et constituent des actes délibérés qui violent les normes et standards relatifs aux droits humains, l'éthique médicale et la Convention de Genève, qui a établi la neutralité médicale en tant que principe humanitaire ;

**APPELLE** l'ISP à fournir des orientations explicites et des formations spécifiques à ses affiliés pour leur permettre d'inclure dans le processus de négociation collective les problématiques liées à la sécurité sur le lieu de travail – y compris la mise à disposition d'équipements de protection et de sécurité adéquats, la formation sur la réduction des risques et l'organisation d'audits sur la sécurité au travail ; et

**EXHORTE** l'ISP à condamner les attaques perpétrées à l'encontre des hôpitaux, des centres de santé et du personnel médical là où ces affronts ont lieu, et à montrer la voie à suivre pour revendiquer le respect par tou(te)s du principe de neutralité médicale.

---

## **RÉSOLUTION N°42 – VIABILITÉ FINANCIÈRE DES ADMINISTRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES (MUNICIPALITÉS)**

### **Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**RECONNAÎT** que les administrations locales et régionales (ALR) constituent un élément important de notre communauté. Elles fournissent les services dont nous, citoyen(ne)s, dépendons fortement : la gestion des déchets, l'entretien des voiries et la mise à disposition d'autres services pour la communauté.

Pour les administrations locales, la viabilité financière est un prérequis leur permettant de remplir leur mandat et de fournir des biens et des services de manière efficace et durable. Personne ne peut se permettre d'assister à la faillite d'autres conseils municipaux en raison de difficultés financières.

Une hausse des dépenses des administrations locales ne doit pas en soi être considérée comme problématique, mais si le niveau actuel de demandes de services fournis par les administrations locales et régionales n'est pas compensé par une augmentation des recettes, tout le monde y perdra.

La sensibilisation et le point de vue des citoyen(ne)s concernant la façon dont les services des administrations locales sont financés constituent un élément de réponse important. Les taxes publiques sont souvent utilisées pour engendrer des bénéfices privés, ce qui peut mener à un manque de transparence et d'équité et ainsi ébranler la confiance des citoyen(ne)s, de même que leur volonté de se conformer aux obligations fiscales.

Les administrations locales et régionales y gagnent lorsqu'elles adoptent des mesures adéquates visant à rétablir le lien entre la demande de services qu'elles fournissent et les recettes utilisées pour répondre à cette demande. Une plus grande transparence et une meilleure responsabilisation aidera les citoyen(ne)s à comprendre le lien entre l'augmentation des services des administrations locales et l'argent nécessaire pour financer cette augmentation : leur confiance, leur satisfaction et leur volonté de la financer n'en seront que renforcées.

Il est important que les taxes et les charges soient prélevées selon les principes économiques en vigueur, et que les administrations fournissent à tout prix des preuves empiriques de leur capacité à rembourser leur dette.

**DÉCIDE** que

1. Les recettes fiscales des administrations locales doivent tout d'abord être utilisées pour financer les services qu'elles fournissent. Les recettes fiscales des administrations locales ne doivent pas être assimilées à un paiement pour un service ;
2. Le niveau de subventions doit être justifié et clairement communiqué aux contribuables et aux utilisateurs/trices des services. Les montants subventionnés doivent apparaître sur les reçus ainsi que dans les lieux où les biens et les services subventionnés ont été fournis, afin que la communauté prenne davantage conscience de la valeur réelle de ces services ;
3. Il est nécessaire de dissuader les hautes sphères du gouvernement d'éliminer l'assiette fiscale des administrations locales ;
4. La mise en place d'un plafonnement des taux doit être empêchée, dans la mesure où elle mine le lien entre les recettes et les dépenses et diminue l'efficacité ainsi que la viabilité financière. La régulation des taxes et des charges doit également être évaluée avec attention en fonction de la nature du service, car elle met à mal le lien entre les recettes et les dépenses ; et
5. Les aides financières ou les subventions doivent être allouées par une autorité nationale centrale sans intervention politique, et doivent être liées à une source prévisible et viable de revenus.

---

**RÉSOLUTION N°43 - ÉNERGIE**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTANT** que l'énergie est un facteur fondamental du développement social et économique des peuples ;

**NOTANT EN OUTRE** que toutes les dérèglementations, dérégulations et privatisations conduisent à une détérioration des conditions de vie et de travail et font reculer les droits sociaux des salarié(e)s, baisser les salaires et supprimer des emplois ;

**REAFFIRME** qu'il est nécessaire reconnaître l'accès à l'énergie comme un bien vital pour tout être humain, et que l'énergie doit être propre, renouvelable et source d'emplois de qualité, et de l'exclure de toute forme de marchandisation ;

**S'ENGAGE** dans la bataille pour le Droit à l'Energie en adhérant à l'Association DAE – SOS Futur ;

**REAFFIRME** la nécessité pour l'ISP de développer son action internationale pour lutter contre la précarité énergétique et pour un droit à l'énergie pour tou(te)s en agissant dans toutes les instances possibles au niveau international et avec les autres acteurs du mouvement social ; et.

**APPELLE** l'ISP et l'ensemble de ses affiliés de se donner pour objectifs :

- ) d'agir pour la reconnaissance du droit à l'énergie comme un droit fondamental de l'homme ;
- ) de se mobiliser autour des situations extrêmes de dénuement énergétique dans le monde en travaillant une campagne internationale pour la reconnaissance du droit à l'Energie comme cela a été fait autour du droit à l'eau ;
- ) en initiant des propositions concrètes et constructives, en partenariat avec les grandes institutions internationales, les gouvernements et les acteurs-clés de la société civile ; et
- ) en travaillant à la construction d'une journée mondiale de l'énergie et à la reconnaissance par l'ONU du droit fondamental à l'énergie.

---

**RÉSOLUTION N°44 – PROTECTION DES SYSTÈMES PUBLICS D’EFP ET DES APPRENTI(E)S DANS LE SECTEUR DE L’ÉLECTRICITÉ EN AUSTRALIE**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l’Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**RECONNAÎT** que, dans le secteur de l’électrotechnique, la demande d’électricien(ne)s agréés devrait demeurer élevée afin de répondre aux demandes actuelles et à l’évolution technologique dans le secteur de l’énergie. Toutefois, l’éducation et la formation des apprenti(e)s actuels et futurs passent par la protection des systèmes publics d’EFP (tels que le centre de formation professionnelle TAFE, en Australie), pour permettre une éducation de qualité, abordable et accessible.

Le Congrès condamne les initiatives similaires à celles promues par l’Association nationale des sous-traitants du secteur de l’électricité (*National Electrical Contractors Association, NECA*) et par les Maîtres électriciens d’Australie (*Master Electricians Australia, MEA*), dans la mesure où elles transféreront davantage les coûts sur les apprenti(e)s et sur leur famille. Certains groupes d’entreprises continuent de soutenir des principes de formation qui nuisent aux apprenti(e)s et à la profession d’électricien. Par exemple :

- ) La réduction du salaire minimum des apprenti(e)s ;
- ) La déréglementation et le nivellement vers le bas des licences en électricité ; et
- ) La mise en place d’« environnements d’apprentissage flexibles » permettant aux apprenti(e)s électricien(ne)s de suivre des formations en ligne payantes, pendant leur temps libre, sans supervision, et indépendamment de leur expérience pratique.

**RECONNAÎT** que l’ISP représente les travailleurs/euses du secteur public de l’énergie et s’engage à veiller à ce que les travailleurs/euses et leur famille aient accès à une formation de qualité et abordable ;

**RÉAFFIRME DÈS LORS** que le secteur de l’EFP ne doit pas être entièrement soumis aux forces du marché, étant donné que le concept de marché « contestable » dans le secteur de l’EFP est particulièrement inadapté ; et

**PLAIDE EN FAVEUR DE :**

- ) la restauration, du maintien ou de l’expansion par les gouvernements (nationaux et fédéraux) du financement du TAFE, afin de veiller à ce que le système d’EFP demeure solide et accessible à tou(te)s ;
- ) la mise en place d’un plafonnement de 30 % sur le montant de financement gouvernemental contestable. Cela contribuerait à reconnaître et à soutenir le rôle fondamental de l’éducation publique et à ralentir la croissance effrénée du marché privé de la formation ; Du transfert automatique des 70 % restants du financement de l’EFP vers un financement public ;
- ) un accès équitable grâce à la mise en place de systèmes d’EFP abordables ;
- ) la promotion de la campagne menée par l’ETU en Australie « Ne touchez pas à notre métier », qui :
  - S’oppose au transfert de coûts élevés et démesurés de l’employeur vers les apprenti(e)s et leur famille ;
  - S’oppose à la diminution du salaire minimum des apprenti(e)s ; et
  - S’oppose aux tentatives de déréglementation et de nivellement vers le bas de la profession agréée d’électricien.

---

**RÉSOLUTION N°45 – CRÉATION D’UN RÉSEAU SYNDICAL DES SERVICES PUBLICS EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l’Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**REGRETTE** que les mouvements populaires que l’on a qualifiés de « printemps arabes » aient échoué dans leur majorité pour se transformer en cauchemar (répression, guerres civiles, coups d’Etat etc.) ;



**SE RÉJOUIT** que la Tunisie ait échappé à ce naufrage et que, grâce au rôle éminent joué par nos camarades de l'UGTT ait réussi à éviter le piège de l'obscurantisme et de la régression ;

**CONSTATE** que « le printemps » transformé en « hiver sibérien » a jeté des millions de personnes (hommes, femmes et enfants) sur les routes (terrestres et maritimes) pour tenter de fuir la guerre, la persécution et la mort ;

**DÉPLORE** que les débats autour de l'accueil de ces réfugiés dans les Etats Membres de l'Union Européenne aient exacerbé les égoïsmes nationaux et tourné le dos aux valeurs et idéaux qui ont fondé l'U.E. ;

**AFFIRME** que le mouvement syndical, ainsi que le déclare le Programme d'action mis en débat lors de ce congrès de Genève, a un rôle important à jouer, non seulement dans le débat sur l'accueil des réfugiés mais aussi, dans les conditions qui leurs sont réservés dans les pays d'accueil ;

**AFFIRME** de ce fait qu'il existe des intérêts communs entre les syndicats de la rive nord et la rive sud de la Méditerranée sur des questions, entre autres, comme la migration, les transitions démocratiques, les services publics etc. ;

**CONSTATE** que les Autorités Politiques de la région de la Méditerranée Occidentale ont constitué un réseau de coopération connu sous l'appellation « Méditerranée : dialogue 5 + 5 » qui regroupe les 5 pays de l'Union du Maghreb Arabe (Maroc, Mauritanie, Algérie, Tunisie, Lybie) et les 5 pays de la rive Nord (Portugal, Espagne, France, Italie et Malte) et, au-delà des rencontres annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de ces différents pays, il a été constitué des groupes thématiques de dialogue et de coopération sur des sujets comme la jeunesse, le développement durable, l'éducation, le tourisme etc. ;

**AFFIRME** que ce périmètre régional utilisé par les Autorités Politiques paraît pertinent pour développer une démarche syndicale et notamment pour les syndicats des services publics au regard des défis communs qu'ils ont à relever sur des questions comme la migration, les processus de décentralisation en œuvre dans certains pays et du rôle essentiel du service public dans le bien-être des populations et du « vivre ensemble » ;

**AFFIRME** que la constitution d'un réseau syndical services publics sur le modèle « Méditerranée 5 + 5 » ne pourrait être qu'une plus-value dans le rapprochement des deux rives et un atout de première importance pour développer des coopérations dans l'avenir. En tant que de besoin, ce réseau pourrait s'élargir, notamment, aux syndicats grecs ;

**EST CONSCIENT** que pour donner une viabilité et une pérennité à l'existence d'un tel réseau, il devra s'appuyer sur une structure internationale solide comme l'ISP, d'autant que les syndicats potentiellement intéressés par la constitution de ce réseau sont membres de l'ISP; et

**EXHORTE** le Congrès à donner mandat au secrétariat de l'ISP pour aider à la constitution de ce réseau quitte à trouver et discuter des financements nécessaires à son fonctionnement.

---

## **RÉSOLUTION N°46 – RÉGION MENA**

### **Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

#### **REMARQUE QUE :**

- J La région MENA fait face à de graves problèmes aux niveaux sécuritaire, politique, économique et social, qui menacent la vie de ses populations, déstabilisent les pays de la région et remettent en question les frontières nationales (notamment celles de la Syrie, de l'Irak, du Yémen et de la Libye) ;
- J Le déclin du Printemps arabe sous le poids de la contre-révolution des forces sécuritaires et politiques tyranniques et de l'islamisme radical a conduit à l'installation au pouvoir de régimes de répression en Syrie et en Egypte, et a ouvert la porte à de brutales guerres civiles au Yémen et en Libye. Au Bahreïn, le régime en place a réussi à conserver le pouvoir en réprimant violemment la révolte de la population, avec le soutien militaire direct des Etats du Golfe voisins. Ces événements ont encouragé le sentiment de complaisance d'autres régimes arabes répressifs, en particulier celui de l'Algérie ;
- J Dans la région, l'intensification du conflit sectaire entre les sunnites et les chiïtes, alimenté par les principaux pouvoirs de la région tels que l'Iran, l'Arabie Saoudite et la Turquie, est à présent couplée à la montée sans précédent du terrorisme islamiste fondamentaliste, sous le commandement de l'Etat islamique, d'Al-Qaïda et de leurs collaborateurs ;

- J Ces conflits se déroulent dans le contexte de décennies d'ingérence internationale dans les affaires de la région.

**REMARQUE PAR AILLEURS que :**

- J Les régimes arabes ont Retirés syndicats, en particulier les syndicats indépendants qui ont participé au Printemps arabe. En recourant à la menace, à la répression directe, à l'application ou à la modification de la loi, ou en empêchant les syndicats de percevoir leurs cotisations, ces régimes ont usé de nombreux moyens pour mettre à mal les libertés syndicales et pour réduire à néant, autant que faire se peut, le mouvement syndical arabe le plus important de l'ère moderne, marquée par l'émergence et le développement de syndicats indépendants, notamment en marge du Printemps arabe. Ainsi, de plus en plus d'actions antisyndicales ont été organisées en Egypte, en Algérie, en Jordanie, au Bahreïn, en Palestine et en Libye ;
- J Les pressions exercées sur les libertés syndicales furent combinées à l'application continue par les dictatures des politiques néolibérales qui vont à l'encontre des intérêts des travailleurs/euses et des pauvres, et de la diminution des services publics en termes de quantité et de qualité, dans un contexte de corruption endémique. Les pays arabes figurent en tête de la liste des pays présentant un taux de chômage élevé chez les jeunes, et un faible taux d'emploi chez les femmes ;
- J Le système politique arabe en tant que modèle mêle régime successoral, népotisme et capitalisme de connivence, où la propriété publique est pillée et l'inflation bureaucratique renforcée au sein des institutions publiques, dans le contexte d'un Etat de droit faible, voire inexistant.

**DÉCIDE** ainsi de :

- 1- Développer une nouvelle stratégie pour la région, qui devrait :

- J Commencer par aider les syndicats indépendants et les travailleurs/euses qui souhaitent en créer à faire face et à résister à la situation actuelle, à développer leurs capacités à résister aux pressions et à défendre les intérêts de leurs membres, en considérant, dans ce contexte, le phénomène de syndicats indépendants comme un phénomène progressiste devant être non seulement protégé, mais également renforcé et encouragé dans toute la région ;
- J Soutenir les affiliés, et plus particulièrement ceux qui travaillent au développement de la démocratie, de l'indépendance et de l'efficacité au sein de leur organisation ;
- J Porter une attention toute particulière à la question de l'égalité des genres – en interne au sein des syndicats, et de manière plus générale dans le travail et dans la société – et s'appuyer sur les victoires remportées ces dernières années, à l'heure où la vie et les droits des femmes sont de plus en plus menacés par la pensée fondamentaliste ;
- J Mettre en place, dans le cadre de la solidarité internationale, des programmes incitant la participation des syndicats du Nord et du Sud dans des activités conjointes, qui font preuve d'innovation et oublient l'idée que « les fonds proviennent des pays du Nord et les formations sont destinées aux pays du Sud », impliquant que des rencontres et des événements seront organisés dans les pays du Nord et les pays arabes, en vue de renforcer le partage d'expériences et la planification d'actions conjointes.

- 2- Exhorter les Nations Unies et le Conseil de sécurité des Nations Unies à mettre tout en œuvre pour trouver des solutions politiques aux crises frappant la région, en appliquant leurs résolutions ou en adoptant de nouvelles, et en interdisant la vente d'armes aux parties belligérantes ;
- 3- Appeler les affiliés provenant des pays engagés dans les conflits frappant la région, notamment, mais pas uniquement, les Etats-Unis, la Russie et les anciennes puissances coloniales, à faire pression sur leurs gouvernements, afin qu'ils mettent un terme à leurs ingérences néfastes dans la sécurité et les intérêts de la population de la région ;
- 4- Inciter les régimes arabes à cesser toute pression sur les syndicats, à respecter les libertés syndicales et à mettre en œuvre des politiques socio-économiques garantissant la justice sociale et des services publics de qualité pour la population ; et
- 5- Rappeler la position du précédent Congrès exigeant « un soutien maximal au bureau sous-régional de l'ISP pour les pays arabes », de même que ses efforts visant à ériger des syndicats

indépendants et démocratiques, notamment en tenant compte de la crise aigüe et des défis qui viennent de plus en plus frapper le mouvement syndical dans les pays arabes.

---

## RÉSOLUTION N°47 – RÉVOLUTION DES BOUGIES EN CORÉE

### **Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTE** qu'après plusieurs années de règne conservateur, marqué par des attaques à l'encontre les syndicats et la détérioration continue des droits démocratiques, le peuple coréen et la classe ouvrière sont parvenus à destituer le gouvernement de Mme Park Geun-hye grâce au soulèvement massif de la population durant la « Révolution des bougies », qui s'est déroulée plus tôt dans l'année ;

**NOTE** que les grèves et autres actions des affiliés de l'ISP en Corée et des membres des autres syndicats coréens contre les politiques publiques régressives visant les travailleurs et le secteur public ont constitué la pierre angulaire de la « Révolution des bougies » et ont contribué au déclenchement et à la poursuite de la manifestation ;

**RECONNAÎT** le rôle fondamental joué par l'ISP, les autres syndicats mondiaux et leurs affiliés en termes de solidarité internationale lors du récent soulèvement en Corée du Sud et, de ce fait, insiste sur la victoire que représente la démission du gouvernement de Mme Park Geun-hye pour l'ensemble du mouvement syndical international ;

**SALUE** le fait que les syndicats coréens utilisent l'espace social ouvert par la destitution du gouvernement de Mme Park Geun-hye pour renforcer le secteur public, améliorer l'organisation du mouvement syndical, accroître la protection des droits syndicaux et créer une société plus égalitaire et plus démocratique ;

**CONSIDÈRE** que ces avancées représentent une alternative positive à la tendance générale au nationalisme d'extrême droite, au populisme, aux politiques d'exclusion et aux atteintes croissantes à la démocratie et aux droits du travail dans le monde ;

**EST CONSCIENT** que d'importantes questions subsistent, telles que l'incarcération du président de la Confédération syndicale coréenne (*Korean Confederation of Trade Unions, KCTU*), la persistance du gouvernement coréen à refuser de reconnaître le statut juridique du Syndicat des employés du gouvernement (*Korean Government Employees' Union*) et du Syndicat des enseignants (*Korean Teachers' Union*) ainsi que le droit d'association des pompiers, entre autres restrictions des droits syndicaux, en particulier dans le secteur public ;

**RECONNAÎT** cependant que la nouvelle situation politique de la Corée ouvre la voie à de potentielles avancées dans ces domaines.

Par conséquent,

**APPELLE** le gouvernement coréen à résoudre immédiatement les questions susmentionnées et à éradiquer tout problème social hérité du gouvernement de Mme Park Geun-hye ;

**APPELLE** le Secrétariat et les affiliés de l'ISP à continuer à apporter solidarité et soutien à la lutte permanente des affiliés de l'ISP en Corée afin de garantir l'ensemble des droits syndicaux, d'étendre la protection syndicale aux travailleurs/euses précaires du secteur public, de combattre la privatisation et la libéralisation, et d'améliorer la qualité des services publics ;

**APPELLE** les affiliés en Corée et dans le monde entier à partager leurs expériences et à participer à une analyse collective des nouvelles formes de lutte des classes, telles que la récente « Révolution des bougies » en Corée, dans l'objectif de développer de nouvelles formes efficaces d'organisation et de stratégies collectives pour lutter contre le nationalisme/populisme d'extrême-droite et les politiques d'exclusion, et de renforcer ainsi le pouvoir des travailleurs/euses et le contrôle du secteur public ; et

**APPELLE** le Secrétariat à soutenir ces efforts, notamment en allouant des ressources aux recherches visant à mieux comprendre l'impact des tendances politico-économiques mondiales sur le secteur public dans chaque pays et à faciliter les échanges entre affiliés.

**RÉSOLUTION N° 50 – POUR UN ÉTAT PALESTINIEN INDÉPENDANT QUI FOURNIT DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ À SES CITOYEN(NE)S**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTE que :**

- J) A l'heure actuelle, en plus de l'occupation en cours, le refus par Israël et le gouvernement américain de la solution à deux Etats représente la plus grande menace pour la paix au Moyen-Orient, comme l'a démontré la première rencontre entre le Président américain, Donald Trump, et le Premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou.
- J) Cette décision des dirigeants israéliens et américains suit l'adoption de la résolution n° 2334 par le Conseil de sécurité le 23 décembre dernier, qui appelle à l'arrêt immédiat de toutes les activités de peuplement et considère toutes les colonies de peuplement établies après 1967 comme illégales. Cette résolution a en outre réaffirmé l'avis du Conseil concernant une solution à deux Etats, où deux Etats démocratiques – Israël et la Palestine – vivent côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.
- J) Malgré la résolution du Conseil de sécurité, le gouvernement israélien poursuit sa politique de colonisation à un rythme croissant, y compris dans Jérusalem-Est, afin de rendre les territoires palestiniens occupés non viables.
- J) La bande de Gaza se trouve toujours sous blocus, et sa population souffre d'une détresse sociale s'exprimant à différents niveaux, en particulier dans le secteur de la santé, dans la mesure où le gouvernement israélien interdit même aux Palestinien(ne)s de traverser la frontière pour recevoir des traitements médicaux.

**NOTE également que :**

- J) L'ISP a déjà affirmé dans ses précédentes décisions sa profonde conviction qu'une paix durable au Moyen-Orient ne peut être fondée que sur la justice et l'autodétermination des Palestinien(ne)s, et doit aboutir à la création d'un Etat palestinien souverain, indépendant et viable, fonctionnant côte à côte avec un Etat israélien sûr.
- J) L'ISP ne voit pas comment son slogan « pour des services publics de qualité » pourrait être appliqué dans un pays comme la Palestine sans l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et démocratique. Il est impossible de garantir des services publics de qualité sans un Etat capable de prendre ses propres décisions à travers des mécanismes démocratiques, et indépendamment de toute puissance étrangère.

**Le Congrès a ainsi DÉCIDÉ de :**

- 1) **LANCER** le slogan « pour un Etat palestinien indépendant garant de services publics de qualité à ses citoyen(ne)s ».
- 2) **APPELER** ses affiliés à travailler conjointement avec leurs gouvernements, afin que ces derniers incitent Israël à mettre en œuvre la résolution n° 2334 du Conseil de sécurité, en plus des résolutions nos 338 et 242, et mettent un terme au blocus de la bande de Gaza.
- 3) **METTRE EN OEUVRE** un projet spécifique pour la Palestine, sous le slogan susmentionné, qui inclurait une conférence internationale de l'ISP, devant déboucher sur une campagne internationale. Cette conférence internationale s'articulera autour des questions suivantes :
  - a) L'occupation et son impact sur les services publics et les conditions des Palestinien(ne)s.
  - b) La politique socio-économique de l'Autorité palestinienne, et la mise en place de politiques promouvant des services publics de qualité.
  - c) La qualité des services publics et leur rôle dans l'établissement de la démocratie.
  - d) Le rôle des syndicats nationaux et internationaux dans la création d'un Etat palestinien indépendant et démocratique.
  - e) Les normes du travail et les droits syndicaux sur le plan législatif et en pratique ; et
- 4) **DEMANDE EN OUTRE** aux dirigeant(e)s de l'ISP que soit organisée une mission en Palestine et Israël pour examiner ces questions et faire des recommandations afin d'établir des programmes destinés au renforcement du syndicalisme des travailleurs/euses du secteur public dans toute la région.

## RÉSOLUTION N°52 – LOI ANTITERRORISTE CANADIENNE, CANADA 2015

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

### CONSIDÉRANT QUE :

- J) Le gouvernement du Canada a adopté en juin 2015 le projet de loi C-51 *Loi antiterroriste* (2015) ;
- J) Le Parti libéral du Canada – actuellement au pouvoir au Canada – a appuyé à l'unanimité ce projet de loi, en indiquant toutefois qu'il supprimerait les aspects de la loi les plus négatifs une fois au pouvoir ; le parti est par ailleurs en train de réviser cette loi ;
- J) La *Loi antiterroriste* menace profondément les libertés civiles et les libertés démocratiques de toutes les personnes vivant au Canada, notamment leurs libertés d'expression et de réunion, leur sécurité, ainsi que leur protection contre les perquisitions illégales et les arrestations arbitraires ;
- J) La *Loi antiterroriste* définit notamment le fait d'entraver le fonctionnement d'infrastructures essentielles et de mettre à mal la stabilité économique ou financière comme faisant partie intégrante des menaces à la « sécurité nationale ». Une telle définition renforce la vulnérabilité des syndicalistes et des militant(e)s s'engageant dans des actions de grève et toute autre forme de contestation légitime, qui sont davantage susceptibles de faire l'objet d'une surveillance et d'une criminalisation non fondées ;
- J) La *Loi antiterroriste* confère d'importants pouvoirs au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) au regard de la collecte et du partage de données privées, et renforce ses capacités de détention sans mandat. Ce faisant, elle modifie la mission du SCRS et outrepassé les droits des Canadien(ne)s garantis à l'heure actuelle par le système de justice pénale ;
- J) En l'absence d'un comité de contrôle de la sécurité nationale solide au sein du Parlement et d'un organe de contrôle général puissant, nous craignons que cette loi n'engendre des violations des droits humains ;
- J) La *Loi antiterroriste* incarne les efforts systématiques visant à créer une culture de la peur ciblant les communautés minoritaires et marginalisées du Canada, et n'a pas pour objectif d'empêcher les actes terroristes, mais uniquement de faire taire toute opposition légitime à la politique contestée du gouvernement ;

### DÉCIDE :

- J) D'appuyer tous les efforts entrepris par le mouvement syndical canadien en vue de s'opposer au projet de loi C-51 *Loi antiterroriste* (2015) dans son ensemble, en répondant aux demandes urgentes d'envoi de lettres, de courriels et de transmission d'informations via les réseaux sociaux ;
- J) D'exprimer au gouvernement du Canada sa vive opposition à ce projet de loi, dans la mesure où ce dernier entraînera inévitablement des violations de la liberté d'expression et de réunion, des droits humains et de la démocratie ; et
- J) De soutenir activement le mouvement syndical au Canada, afin de lui permettre de nouer des liens et de collaborer avec les syndicats et les organisations de la société civile du monde entier, qui craignent également que la loi antiterroriste ne serve d'outil pour bâillonner les oppositions légitimes aux politiques gouvernementales de droite et cibler de façon disproportionnée les minorités et les communautés marginalisées, et ne menace dès lors de mettre à mal notre solidarité en tant que travailleurs/euses.

---

## RÉSOLUTION N°53 – APPEL POUR LE PROCESSUS DE PAIX EN COLOMBIE

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**SE DIT SATISFAIT** de la signature de l'Accord général pour la fin du conflit armé et la construction d'une paix stable et durable, faisant suite aux négociations entre les FARC-EP et le gouvernement colombien. Cette signature met fin à un conflit armé de 50 ans faisant rage entre les citoyen(ne)s du pays, profondément enraciné au sein de la nation, qui a par ailleurs empêché la

création d'un Etat moderne, inclusif et participatif, a freiné la croissance et élargi le fossé séparant une minorité multimillionnaire d'une majorité vivant dans la pauvreté et sans accès à des services publics de qualité ;

**RECONNAISSANT** cette avancée historique, le Congrès affirme son soutien et exhorte ses affiliés du monde entier à soutenir également les syndicats en Colombie dans le rôle capital qu'ils joueront dans la mise en œuvre de l'accord de pays, la défense de la justice sociale et le maintien d'une société pacifique et démocratique ;

**CONSTATE** également – avec préoccupation – que les débats concernant le respect de l'Accord général pour la fin du conflit armé se sont déroulés au sein du parlement colombien dans un climat politique agité, ce qui risque d'entraîner un nouveau conflit et pourrait en outre entraver la rédaction de la législation nécessaire à la mise en œuvre de l'accord conclu entre les FARC et le gouvernement, et ainsi mettre à mal le respect de cet Accord ; et

**EXHORTE** les signataires, et plus particulièrement le Congrès colombien, dans ce contexte, à promouvoir une atmosphère de dialogue national le plus large possible, et demande à toutes les forces représentant la nation – notamment les syndicats – d'accepter la proposition de créer un cadre légal solide et suffisant pour l'accord susmentionné, qui protège une fois pour toutes la valeur suprême de la paix pour le peuple colombien, et entend renforcer les services publics et les rendre universels, inclusifs et démocratiques, tout particulièrement pour les populations les plus touchées par le conflit armé qui dure depuis plus de 50 ans.

---

### **RÉSOLUTION N°55 – COTISATIONS**

#### **Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTANT** la grande diversité du travail que l'ISP a entrepris depuis le Congrès de 2012 dans des domaines tels que la justice fiscale, le commerce, la privatisation, le développement durable, les migrations et les secteurs ; et

**NOTANT** le surcroît de travail mené dans les politiques, la recherche, les campagnes, les communiqués et la défense dans tous les secteurs du programme de travail de l'ISP ;

**NOTANT** la situation financière stabilisée de l'ISP depuis le Congrès de 2012, notamment les économies et gains significatifs réalisés ;

**NOTANT** la situation politique de plus en plus complexe dans le monde et les attaques de plus en plus nombreuses à l'encontre des services publics et des travailleurs/euses auxquelles il faut riposter pour que ceux/celles-ci puissent conserver et défendre leurs conditions de travail, leurs droits syndicaux ainsi que la qualité des services publics ;

**RECONNAISSANT** la difficulté de la situation politique et financière de nombreux affiliés de l'ISP ;

**RECONNAISSANT** le gel des salaires imposé au personnel de l'ISP au cours des 2 premières années du mandat actuel avec une augmentation de 2 % du salaire total depuis le Congrès de 2012 ;

**RECONNAISSANT** que la cotisation à l'ISP a été revalorisée seulement deux fois depuis 2008, soit 6 centimes d'euro au total, et a été gelée au cours actuel de 95,5 centimes d'euro ces deux dernières années ;

**RECONNAISSANT** que les chiffres fournis par la Banque Mondiale (2012-2015) illustrent une inflation globale de 11,6 % dans les quatre années précédant 2015 et que l'inflation en France, siège de l'ISP, affichait 3,4 % à la même période ;

**RECONNAISSANT** que l'ISP affiche des cotisations nettement inférieures à la plupart des fédérations syndicales internationales ;

**DÉCIDE DONC** de déléguer au Conseil exécutif de l'ISP le pouvoir de définir les futures cotisations à l'ISP.

## **RÉSOLUTION D'URGENCE N°1 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

### **Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**PRÉCISE** que la composition des Comités exécutifs régionaux lors de la clôture du Congrès reste en vigueur jusqu'à l'organisation de leur première Conférence régionale respective ;

**ENJOINT** le Conseil exécutif de constituer un groupe de travail chargé de déterminer les procédures d'élection nécessaires, afin de garantir le bon déroulement du processus d'élection requis dans le cadre des nouveaux Statuts, et de communiquer ces informations suffisamment à l'avance de la première Conférence régionale pour permettre la tenue des élections ; et

**DELEGUE** au Conseil exécutif le pouvoir d'élire les huit (8) représentant(e)s des jeunes travailleurs/euses qui occuperont les nouvelles positions au sein de l'EB qui seront créées à la fin du Congrès.

---

## **RESOLUTION D'URGENCE N°2 - L'ISP SE LEVE ET FAIT ENTENDRE SA VOIX : LA DIPLOMATIE, PAS LA GUERRE**

### **Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**ATTENDU QUE** des tensions entre les États-Unis d'Amérique et la Corée du Nord sont apparues au cours des derniers mois, enfermant les deux nations dans un affrontement dangereux où règne un climat de méfiance grandissante et de menaces provocatrices ; que l'ISP est profondément préoccupée par ces menaces et ces insultes qui pourraient nous conduire au bord d'une guerre nucléaire ; nous devons nous lever et faire entendre notre voix, maintenant ;

**ATTENDU QUE** les puissances mondiales ont un intérêt commun et qu'il est de leur responsabilité de collaborer pour empêcher les États-Unis et la Corée du Nord de déclencher une crise qui menace l'ordre mondial ; que la recherche d'une solution à ce conflit exige un engagement et une diplomatie de tout premier ordre qui conduise à des négociations avec l'ensemble des parties de la région et avec la coopération de toute la communauté internationale ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement nord-coréen a renforcé son arsenal nucléaire et ses capacités balistiques et que Donald Trump, Président des États-Unis, a répondu en menaçant de « détruire totalement » la Corée du Nord et que les États-Unis et la Corée du Nord participent à des exercices militaires conjoints destinés à répéter les options militaires contre la Corée du Nord ;

**ATTENDU QUE** la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN) a décrit l'impasse nucléaire entre Washington et Pyongyang comme un « coup de semonce », soulignant la nécessité urgente de désarmer les 15 000 armes nucléaires qui existent dans le monde ;

**ATTENDU QUE** la perspective d'un conflit nucléaire est une menace pour tous les pays, à l'heure où le monde est confronté à une multitude d'importants défis politiques, économiques et sociaux ;

**ATTENDU QUE** ce cercle vicieux doit être brisé ; que les sanctions, l'isolement et les menaces contre la Corée du Nord ont échoué ; que, cependant, les échanges diplomatiques avec la Corée du Nord restent possibles, comme nous l'avons vu en 1994 avec l'Accord-cadre et encore avec les Pourparlers à six de 2003 à 2007 ; que, tout récemment, en juin 2017, les diplomates nord-coréens se sont montrés déterminés à envisager un gel des armes nucléaires et des essais de missile en échange d'un gel des exercices militaires conjoints entre les États-Unis et la Corée du Sud ;

**ATTENDU QUE** le Congrès est solidaire des organisations membres de l'ISP dans la région – Corée du Sud, Japon, Guam et Philippines – en vue d'une approche diplomatique cohérente et prévisible pour assurer la stabilité dans la région ;

En foi de quoi, le Congrès

**APPELLE** la Corée du Nord et les États-Unis à mettre fin à leurs menaces, à leurs provocations irresponsables, à leurs essais d'armes dangereuses et à entamer immédiatement des négociations ;

**APPELLE** Donald Trump à cesser de publier des tweets et à amorcer un dialogue ;

**APPELLE** les puissances régionales – Corée du Nord, Corée du Sud, Chine, Japon, Russie et les États-Unis – à prendre des initiatives diplomatiques axées sur un dialogue multilatéral ;

**APPELLE** toutes les parties à œuvrer en vue d’instaurer une paix permanente au moyen d’un traité de paix pour mettre fin à la guerre de Corée et d’imposer la dénucléarisation pacifique, complète et vérifiable de la péninsule coréenne, ainsi que l’abandon de l’idée d’une frappe nucléaire préventive des États-Unis ;

**APPUIE** les initiatives destinées à améliorer les relations intercoréennes grâce à des échanges économiques, culturels et de travailleur/euse à travailleur/seuse entre la Corée du Nord et la Corée du Sud ;

**AFFIRME** l’importance vitale du cadre pour la paix, établi par les nombreux traités des Nations Unies relatifs à la prolifération nucléaire, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l’interdiction des armes nucléaires ;

**APPELLE** l’ISP à collaborer avec les affiliés en Corée du Sud, aux États-Unis et dans les autres pays concernés afin d’informer les affiliés et les membres de l’ISP du conflit actuel, de sa genèse et de ses conséquences pour les travailleurs/euses ;

**APPELLE** les affiliés de l’ISP en Corée du Sud, aux États-Unis et dans les autres pays concernés à échanger leurs points de vue sur le conflit actuel dans le but de favoriser une compréhension collective et d’élaborer une stratégie internationale des travailleurs/euses en vue d’instaurer la paix sur la péninsule coréenne et dans la région est-asiatique ; et

**RESTE CONVAINCU** que la diplomatie et la négociation, et non les gesticulations et la guerre, doivent être la voie à suivre.

---

**RÉSOLUTION D’URGENCE N°3 – JUSTICE POUR SANTIAGO MALDONADO ET SA FAMILLE**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l’Internationale des Services Publics (ISP), réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**EXPRIME** sa solidarité, son soutien et sa compassion à l’égard de la famille de Santiago Maldonado, et appelle le pouvoir judiciaire à conduire une enquête claire et transparente dans le but de découvrir la vérité sur les circonstances qui ont mené au décès de ce jeune Argentin.

La République d’Argentine possède un système de gouvernement pleinement démocratique depuis 1983. Il s’agit du seul système de gouvernance que reconnu par le peuple et par tout autre pays dans le monde. L’Argentine vit dans un Etat de droit, défendu par les citoyen(ne)s, travailleurs/euses et dirigeant(e)s syndicaux.

En foi de quoi, le Congrès

**CONDAMNE ET PROTESTE** contre les situations qui ont se sont produites dans d’autres pays, comme le Mexique avec la disparition et l’assassinat de 43 étudiants dans la ville de Ayotzinapa, ainsi qu’au Honduras, au Guatemala, au Venezuela et en Colombie où les dirigeant(e)s syndicaux sont menacés de meurtre ;

**EXIGE** l’ouverture d’une enquête pour identifier les auteurs de la répression de la manifestation du 1<sup>er</sup> août 2017, en Argentine, tout en répudiant et rejetant toute tentative de mettre en place des politiques qui rappellent le passé et la période la plus sombre de l’histoire de l’Argentine ;

**OBSERVE** que le peuple argentin est triste, consterné et uni par un profond lien de solidarité ; et

**EXHORTE** le pouvoir judiciaire à identifier et à condamner le coupable dans chacun de ces pays. Plus aucune disparition, ni aucun assassinat dans notre démocratie.

L’ISP et ses affiliés sont tou(te)s uni(e)s dans le même chagrin : JUSTICE POUR SANTIAGO MALDONADO.



## **RÉSOLUTION URGENTE N°4 – MONSIEUR LAMI OZGEN (TURQUIE)**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**RECONNAÎT** que Monsieur Lami Ozgen, qui a fait fonction de Co-président de la confédération nationale KESK de 2011 à 2017, a dû quitter la Turquie après avoir été condamné à une peine de prison en raison de ses activités syndicales. La décision rendue par le tribunal est en violation des libertés et droits fondamentaux, pourtant sous la protection des conventions internationales ;

**DÉCLARE** que la sentence prononcée à son encontre vise à criminaliser Monsieur Lami Ozgen, et tous les autres syndicalistes, qui luttent pour les droits des travailleurs/euses et la démocratie ;

**RECONNAÎT** que Monsieur Lami Ozgen est actuellement en exil en Suisse. Il connaît des problèmes de santé et se heurte à de nombreuses difficultés ;

Au vu de tous ces éléments, le Congrès

**EXPRIME SA SOLIDARITÉ** à l'endroit de M. Lami Ozgen et demande au Secrétariat de lui apporter un soutien supplémentaire dans la droite ligne des recommandations formulées par le Conseil exécutif de l'ISP.

---

## **RÉSOLUTION D'URGENCE N°5 – CONDAMNATION DU PRÉSIDENT TEMER**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**CONDAMNE** le président brésilien, Michel Temer, qui a prononcé le 2 novembre 2017 une mesure provisoire nuisant à tous les travailleurs/euses du secteur public et à la nation brésilienne ;

Cette mesure provisoire, qui découle de l'amendement constitutionnel n°95, qui a gelé les investissements pendant 20 ans, annule les droits durement négociés des employé(e)s du secteur public fédéral prévus par la loi, en retardant les réajustements salariaux déjà discutés et en augmentant les contributions sociales de 11 à 14 pour cent ;

**REJETTE** cette initiative gouvernementale, qui sera appliquée à tous les travailleurs/euses du secteur public au Brésil, et faisant partie des directives néolibérales qui minent les services publics, détruisent l'Etat providence et anéantissent l'Etat de droit.

---

## **RÉSOLUTION URGENTE N°6 – LES DROITS SYNDICAUX EN ÉGYPTÉ**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**NOTE AVEC PRÉOCCUPATION que :**

Les syndicats indépendants affiliés à l'ISP en Égypte sont en proie à une répression constante de la part du gouvernement égyptien, dans le but de les faire disparaître.

Des syndicalistes ont été arrêtés et emprisonnés pour avoir appelé à manifester en date du 19 septembre 2017 et revendiquer de meilleures conditions de vie.

Les syndicalistes ont été libérés le 16 octobre, après versement d'une caution, et le procès est encore en cours.

Dans le même temps, un projet de loi sur les syndicats sera examiné au parlement courant novembre, contenant des articles qui, dans la pratique, interdiront les syndicats indépendants.

Du fait de ce climat politique, les affiliés égyptiens n'ont pas été en mesure d'assister au Congrès.

En foi de quoi, le Congrès

**DÉCIDE** d'exprimer sa solidarité et son soutien aux syndicats indépendants d'Égypte, ainsi qu'à leur droit à la liberté syndicale, et demande de toute urgence aux autorités égyptiennes de respecter les conventions de l'OIT, notamment la convention n° 87, ratifiée par l'Égypte ; et

**APPELLE** les autorités égyptiennes à modifier en conséquence le projet de loi sur les syndicats.

---

**RÉSOLUTION D'URGENCE N°7 – NON-PAIEMENT DES SALAIRES DES  
TRAVAILLEURS/EUSES DU SECTEUR PUBLIC AU NIGERIA**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**JUGEANT ALARMANT** que les travailleurs/euses du secteur public au Nigeria, dans plus de la moitié des 36 Etats, n'ont toujours pas perçu leur salaire mensuel depuis 3 à 18 mois ;

**CONSIDÉRANT** l'importance fondamentale de garantir le versement d'une rémunération hebdomadaire ou mensuelle à un(e) travailleur/euse pour le travail accompli, au plus tard 30 jours après sa réalisation, en vertu de la constitution de la République fédérale du Nigeria, le gouvernement nigérian a le devoir de garantir le respect de cette obligation ;

**RECONNAISSANT** que cette pratique est conforme à l'esprit et à la lettre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, l'Etat nigérian, en tant que signataire, se voit dans l'obligation de respecter ces principes et droits ;

**REMARQUE** que le gouvernement fédéral du Nigeria avait annoncé au mois d'octobre son intention de mettre à disposition de nouveaux fonds de sauvetage dans un avenir très proche ;

**REMARQUE EGALEMENT** que les fonds précédents n'avaient pas été employés pour garantir que les travailleurs/euses avaient perçu leurs rémunérations et salaires complets pour le travail accompli. Il avertit qu'il sera plus difficile de débloquer des fonds pour les travailleurs/euses à l'avenir si cela venait à se reproduire ;

**DÉCIDE DÈS LORS** d'exhorter le gouvernement nigérian à :

1. Garantir que les fonds de sauvetage, une fois disponibles, seront employés uniquement pour le paiement des salaires des travailleurs/euses du secteur public et qu'aucune partie ne sera allouée à d'autres projets ou ne sera retenue par les administrations nationales ;
2. Impliquer pleinement les syndicats dans le processus de mise en œuvre du paiement immédiat et intégral des arriérés de salaire ; et
3. Mettre un terme, dès maintenant, à la situation illégale de non-paiement ou de paiement différé des salaires mensuels des travailleurs/euses du secteur public.

---

**ANNEXES**

**PROJET DE RÉSOLUTION RENVOYÉ AU CONSEIL EXÉCUTIF DE 2018**

PROJET DE RÉSOLUTION N°48 – SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE KURDE

**PROJETS DE RÉSOLUTIONS RETIRÉS AFIN D'ÊTRE INTÉGRÉS AU  
PROGRAMME D'ACTION**

PROJET DE RÉSOLUTION N°3 – INDÉPENDANCE DES EMPLOYÉ(E)S DU SECTEUR PUBLIC

PROJET DE RÉSOLUTION N°5 – RESPONSABILITÉ ET SUIVI DES PROGRÈS DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME D'ACTION

PROJET DE RÉSOLUTION N°7 – ÉQUITÉ SALARIALE

PROJET DE RÉSOLUTION N°8 – CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE SUR LE  
LIEU DE TRAVAIL

PROJET DE RÉSOLUTION N°12 – EMPLOI DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE SECTEUR  
PUBLIC

PROJET DE RÉSOLUTION N°34 – TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE

PROJET DE RÉSOLUTION N°39 – SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

PROJET DE RÉSOLUTION N°40 – OBLIGATION D'UNE DOTATION MINIMALE EN PERSONNEL  
POUR LES TRAVAILLEURS/EUSES DE LA SANTÉ

**PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET AMENDEMENTS RETIRÉS PAR LES  
SYNDICATS LES AYANT SOUMIS**

PROJET D'AMENDEMENT N° 34 – à la Résolution No. 10

PROJET DE RÉSOLUTION N°14 – RENFORCEMENT URGENT DE LA PROTECTION FOURNIE  
AUX FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX  
*(Retiré afin d'être compilé avec les Résolutions N°s 13 et 15)*

PROJET DE RÉSOLUTION N°15 – CONDITIONS D'EMPLOI ET PROTECTION JURIDIQUE  
APPROPRIÉES POUR LE PERSONNEL TRAVAILLANT DANS LE CADRE DES MISSIONS DE  
POLITIQUE DE SECURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE (PSDC)  
*(Retiré afin d'être compilé avec les Résolutions N°s 13 et 14).*

PROJET DE RÉSOLUTION N°18 – UTILISATION DES INSTRUMENTS DE L'OIT POUR ÉLARGIR  
ET RENFORCER LES EFFECTIFS DES SYNDICATS

PROJET DE RÉSOLUTION N°19 – LE GOUVERNEMENT SUD-CORÉEN DOIT GARANTIR LES  
DROITS SYNDICAUX DES POMPIERS  
*(Retiré afin d'être compilé avec la Résolution N° 17)*

PROJET DE RÉSOLUTION N°38 – CRÉER UNE SOCIÉTÉ PLUS RÉSILIENTE FACE AUX  
CATASTROPHES, GRÂCE AU RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS  
*(Retiré afin d'être compilé avec la Résolution N° 37)*

PROJET DE RÉSOLUTION N°49 – ISRAËL ET PALESTINE  
*(Retiré en faveur de l'amendement No. 43 à la Résolution No. 51)*

PROJET DE RÉSOLUTION N°51 – DROITS DES TRAVAILLEURS PALESTINIENS EN ISRAËL  
*(Retiré en faveur de l'amendement No. 42 à la Résolution No. 50).*

*(À noter : PROJET D'AMENDEMENT N°43 – à la Résolution N°51 est devenu caduque,  
car la Résolution N°51 a été retirée)*



L'Internationale des Services Publics (ISP) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de travailleurs et de travailleuses, qui fournissent des services publics essentiels dans plus de 150 pays. L'ISP défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. Elle œuvre en partenariat avec le système des Nations Unies, des syndicats, des organisations de la société civile et d'autres entités.



Résolutions adoptées par le Congrès 2017

---



**Internationale des Services Publics**  
45, avenue Voltaire  
01210 Ferney-Voltaire – France  
[www.world-psi.org](http://www.world-psi.org)